



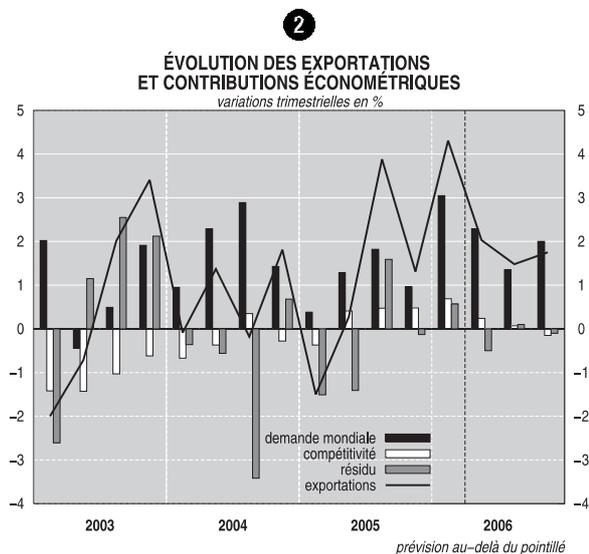
Fiches Thématiques

France

Échanges extérieurs

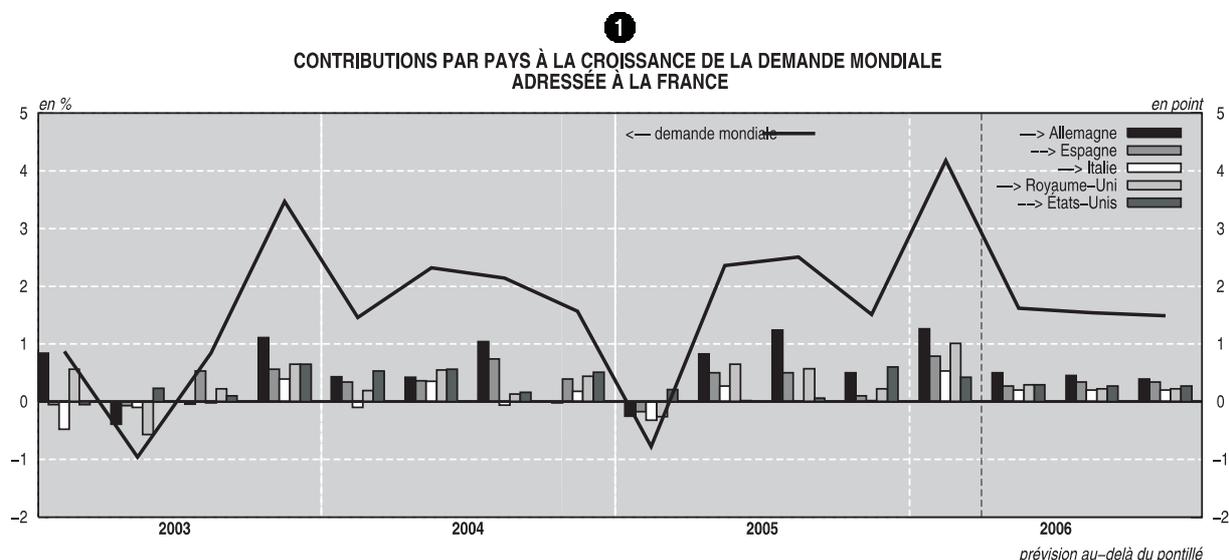
Au premier trimestre de 2006, les exportations françaises de produits manufacturés ont fortement rebondi. Elles ont profité de l'exceptionnelle vigueur des commandes étrangères et cela dans un contexte de change encore favorable. Toutefois, la récente appréciation du taux de change effectif réel de l'euro, ainsi que le plafonnement attendu de la demande mondiale adressée à la France, devraient tempérer le dynamisme des ventes à l'étranger au deuxième trimestre. Par la suite, si le taux de change de l'euro reste à un niveau élevé, la croissance des exportations pourrait de nouveau ralentir.

Après une forte progression à la fin de l'année 2005, les importations de produits manufacturés semblent avoir sensiblement décéléré au cours du premier trimestre de 2006. Cette évolution peut être aussi rapprochée d'un important mouvement de déstockage traduisant un ajustement des importations à la tendance de fond de la demande intérieure. Au deuxième trimestre de 2006, les achats à l'étranger devraient repartir à la hausse sous l'effet d'un redressement de la demande finale des entreprises, la consommation des ménages restant en outre très robuste. Au second semestre de 2006, la croissance des importations se stabiliserait à un niveau élevé.



En forte progression au premier trimestre, la croissance des exportations de produits manufacturés atteindrait le rythme record de +10,5 % cette année

La croissance des exportations de produits manufacturés a fortement accéléré au premier trimestre de 2006 (+4,4% après +1,3% au quatrième trimestre de 2005). Ce rebond est le reflet d'une progression exceptionnelle des échanges extérieurs dans tous les pays ; ainsi, la demande mondiale adressée à la France a bondi de +4,2% au premier trimestre, comparé à +1,6% par trimestre en moyenne depuis deux



PRÉVISION DE CROISSANCE DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS AUX PRIX DE 2000

(évolution en %)

	2005				2006				2005	2006
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.		
Importations										
Ensemble des biens et services	1,2	1,4	2,4	2,2	1,1	2,3	2,0	1,7	6,5	7,6
Produits manufacturés	0,9	1,9	3,3	3,5	1,4	3,0	2,5	2,0	7,4	10,5
Exportations										
Ensemble des biens et services	-0,5	0,7	2,9	1,0	3,0	1,3	1,1	1,4	3,2	7,4
Produits manufacturés	-1,5	0,3	4,0	1,3	4,4	2,0	1,5	1,8	2,6	10,5

Prévision

ans. En outre, fait nouveau, la demande intérieure allemande a apporté son soutien aux exportations françaises. Pour autant, une part de la vigueur exceptionnelle de ce premier trimestre est sans doute imputable à la croissance du contenu en importations des exportations de marchandises et de l'effet d'accélérateur qui en résulte sur le commerce mondial. Par ailleurs, l'euro s'est stabilisé au début de l'année 2006 après avoir continûment reculé en 2005 (un euro ne valait plus que 1,19 dollar fin 2005 contre 1,30 un an plus tôt), ce qui a rendu un peu plus compétitifs les produits français. La vigueur des exportations au premier trimestre de 2006 a été particulièrement marquée pour les biens d'équipement (+10,8%) dont les ventes expliquent à elles seules 3,2 points de la hausse d'ensemble. Les livraisons d'Airbus ont été fortes (60 avions livrés contre 47 un an plus tôt) et les ventes d'équipements professionnels électriques et électroniques très dynamiques également (fortes ventes d'appareils de téléphonie mobile).

Pour le deuxième trimestre de 2006, les perspectives de demande en provenance des principaux partenaires commerciaux de la France restent bien orientées ; en atteste la poursuite du redressement des carnets de commande étrangers en avril et en mai. En particulier, la demande en provenance des deux principaux clients de la France, l'Allemagne et l'Espagne, accélérerait encore. Les exportateurs français devraient aussi parvenir à tirer parti du dynamisme des marchés tiers, et notamment de la demande des pays producteurs de pétrole et de matières premières qui continuerait à bénéficier des surplus de revenus engrangés au cours de trois années de hausse continue des cours même si ce choc se traduit in fine par une détérioration de la balance commerciale de la France avec ces pays (cf. encadré fiche « Conjoncture internationale »). En 2005, les exportateurs français ont notamment profité de la demande des pays de la CEI : leur part sur ces marchés est en effet restée stable alors que les importations globales de cette zone progressaient à des rythmes proches de 20%. Toutefois, le rythme exceptionnel du premier trimestre ne serait pas maintenu.

Soutenue par le dynamisme du commerce international, la hausse des exportations de produits manufacturés atteindrait 2,0% au deuxième trimestre de 2006, puis 1,5% et 1,8% aux troisième et quatrième trimestres, respectivement. Ainsi, en moyenne an-

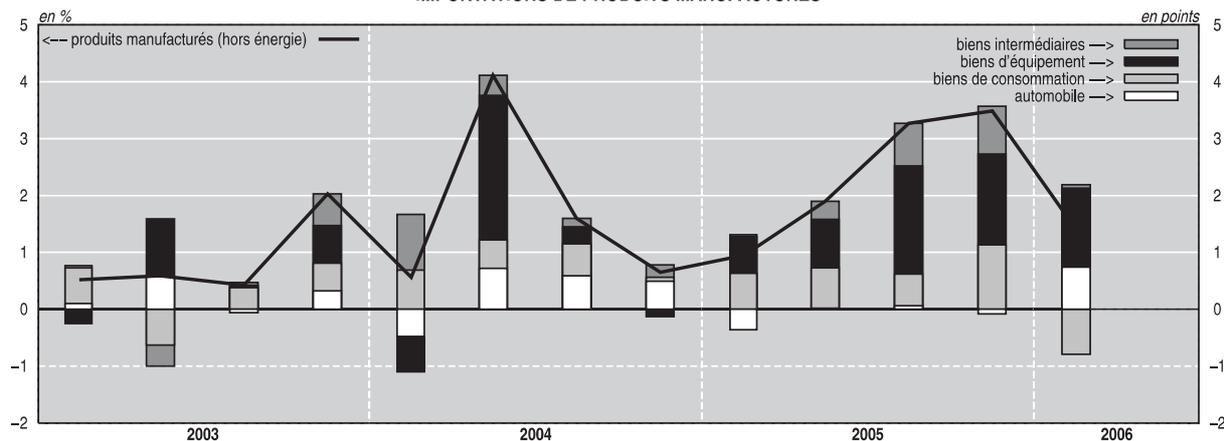
nuelle, la croissance des exportations serait nettement plus rapide en 2006 qu'en 2005 : +10,5% après +2,6%. À parts de marchés constantes, cette croissance serait de +7,9% alors que l'amélioration de la compétitivité-prix des exportations contribuerait à hauteur de 1,5 point à cette hausse. Toutefois, cette prévision est soumise à des aléas, le principal étant le taux de change de l'euro par rapport au dollar. L'appréciation au deuxième trimestre pourrait de nouveau peser sur la compétitivité-prix des produits français et sur la capacité des exportateurs à préserver leurs parts de marché.

Après avoir crû modérément en début d'année, les importations accéléreraient au deuxième trimestre et se maintiendraient ensuite à un niveau élevé

La croissance des importations de produits manufacturés a sensiblement décéléré au premier trimestre de 2006 (+1,4% après +3,5% et +3,3% au troisième et quatrième trimestre de 2005, respectivement). Cette évolution reflète un décalage temporaire entre demande intérieure et importations, en lien avec les mouvements de stocks fin 2005 et début 2006. Sectoriellement, ce ralentissement est dû au retournement des achats de biens de consommation (-3,5% au premier trimestre de 2006 après +5,2% au quatrième trimestre de 2005). Les achats de biens intermédiaires en volume à l'étranger ont notamment ralenti (+0,2% au premier trimestre de 2006 après +2,4% au dernier trimestre de 2005), les entreprises ayant puisé dans leurs stocks. En revanche, les importations d'automobiles accélèrent au premier trimestre de 2006 (+6,2% après -0,6% au trimestre précédent) après un an de stagnation. Elles proviennent principalement de Belgique, d'Espagne et des Pays-Bas.

Au deuxième trimestre de 2006, le décalage temporaire entre stocks et importations devrait se corriger et la croissance des importations de produits manufacturés refléterait le regain anticipé de la demande finale des entreprises ; l'investissement devrait en effet repartir. La consommation des ménages, comme l'investissement en logement, resteraient robustes. Face à ces perspectives de demande globalement bien orientées, l'appréciation récente de l'euro vis-à-vis des principales devises étrangères devrait rendre plus compétitifs les produits étran-

CONTRIBUTIONS PAR POSTE A LA CROISSANCE DES IMPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURÉS



gers. Dans de telles conditions, la croissance des importations de produits manufacturés se redresserait au deuxième trimestre de 2006 pour atteindre +3,0%, avant de ralentir à +2,5% et +2,0% aux troisième et quatrième trimestres de 2006, respectivement. Sur l'ensemble de l'année 2006, les importations progresseraient de +10,5% en moyenne annuelle, plus vite donc qu'en 2005 (+7,4%). La compétitivité-prix à l'importation expliquerait environ 1 point de la hausse d'ensemble, soit une contribution similaire à celle de l'année dernière.

Au premier trimestre de 2006, les échanges extérieurs en produits manufacturés ont contribué positivement à la croissance du Produit Intérieur Brut (à hauteur de +0,6 point, après -0,5 point au quatrième trimestre de 2005). Selon le scénario envisagé, cette contribution devrait être à peu près nulle pour les trimestres à venir. Le prélèvement comptable du commerce extérieur sur la croissance du PIB ne serait pas aussi important qu'il ne l'a été au cours des deux dernières années. ■

ENCADRÉ : IMPACT DE L'ÉPISODE DE SUPPRESSION ET DE RÉTABLISSEMENT DES QUOTAS SUR LES TEXTILES CHINOIS

Les quotas d'importations de produits textiles en provenance de Chine ont été levés le 1^{er} janvier 2005, puis réinstaurés le 10 juin 2005 dans le cadre d'un accord qui prévoit une ouverture plus progressive. Cet encadré évalue, à la lumière des statistiques douanières jusqu'au quatrième trimestre de 2005, l'impact de cet épisode de suppression et de rétablissement des quotas.

Il ressort de cette analyse une envolée du poids des produits textiles en provenance de Chine en 2005 et un effondrement parallèle de la valeur unitaire des importations de produits textiles, avec un extremum au deuxième trimestre. En revanche, l'effet est atténué en considérant l'ensemble de la zone Asie et, mécaniquement, aucun impact n'est perceptible jusqu'à présent sur les prix à la consommation de produits textiles en France. Il apparaît que le rétablissement des quotas a permis de retrouver la situation de fin 2004 en ce qui concerne les échanges de textiles avec la Chine.

Chronologie

Initialement, sous l'égide de l'OMC, un accord avait été signé visant à abolir au 1^{er} janvier 2005 les quotas d'importations de produits textiles en provenance de Chine vers l'Europe (et les États-Unis). Une clause indiquait que si les conséquences de cet accord venaient à être non maîtrisées, les pays concernés auraient la possibilité de prendre des mesures de sauvegarde pour limiter ces importations. Dès la fin 2004, les industriels textiles européens et américains ont fait part de leur inquiétude.

Le 6 avril 2005, la Commission européenne a défini le cadre pour l'application de la clause de sauvegarde textile spécifique contre la Chine : des niveaux d'alerte par produits permettent de mesurer l'impact de l'arrivée des textiles chinois et de lancer des enquêtes pouvant être suivies par des mesures de sauvegarde. Le 24 avril 2005, à la suite de la réception des statistiques d'importation du premier trimestre 2005, une enquête a été lancée pour neuf catégories de produits.

Un accord est intervenu le 10 juin 2005 entre l'Union européenne et la Chine afin de limiter les importations de textiles en provenance de ce pays. Cet accord prévoit, durant une période transitoire allant du 11 juin 2005 à fin 2007, de limiter la hausse des exportations chinoises vers l'Union européenne de 8 à 12,5% par an, la libéralisation complète devant intervenir en 2008. Dix catégories de produits sont concernées : tissus de coton, tee-shirts, pull-overs, pantalons, chemisiers, linge de lit, robes, soutiens-gorge et bustiers, linge de table et de cuisine et fils de lin ou de ramie.

Cet accord a été ensuite contesté par les commerçants et les distributeurs qui ont évoqué un risque de pénurie, dénonçant la rétentation en douane de cargaisons, commandées et payées, de pantalons, pull-overs, chemisiers et autres produits textiles en provenance de Chine et appartenant à des catégories de produits pour lesquels les quotas ont été atteints pour cette année.

Enfin, le 5 septembre 2005, les négociateurs de l'Union européenne et de la Chine sont parvenus à un accord pour régler le problème. Il a été notamment décidé de débloquer les produits textiles en attente et d'anticiper sur les quotas de 2006 en déduisant de ceux-ci une partie des marchandises bloquées par les douanes.

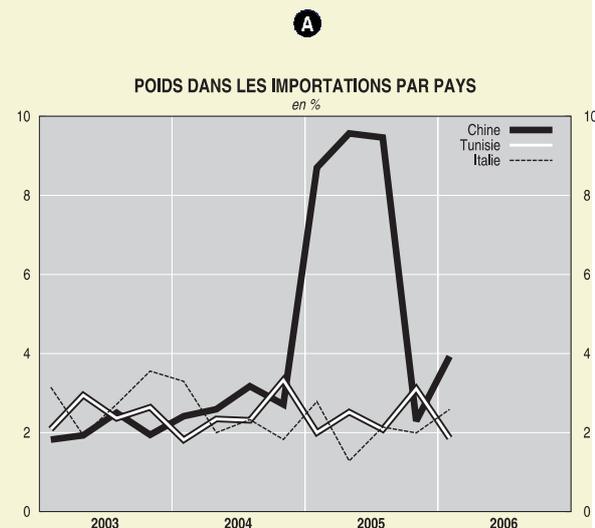
Les statistiques douanières décrivent une envolée du poids de la Chine dans les importations françaises de produits textiles au premier semestre de 2005, et une retombée abrupte au second semestre

L'étude a été menée à un niveau fin de nomenclature (NC8) des données douanières par produit et par provenance (pays ou zone). Les données constatées par les Douanes par pays d'origine sont celles sur lesquelles s'appuient les comptes nationaux.

Pour l'ensemble des produits étudiés, deux phénomènes parallèles peuvent être mis en évidence en 2005, avec un impact maximum au deuxième trimestre.

D'une part, le poids en volume des importations en provenance de Chine dans l'ensemble des importations a été multiplié au cours du premier semestre de 2005 par un facteur allant de 2 à 7 selon les produits. Ainsi, pour le produit pris en exemple⁽¹⁾, le poids calculé à partir des quantités passe de 3% à 10% (graphique A). Au quatrième trimestre 2005, avec le retour des quotas, ces poids retrouvent les niveaux de fin 2004.

D'autre part, la valeur unitaire apparente des produits chinois s'effondre. Ainsi, pour le produit considéré, elle baisse de 40% au premier semestre 2005. Inversement, au second semestre de 2005, la valeur unitaire apparente se redresse et retrouve le niveau de fin 2004 (graphique B).



(1) Le produit considéré a volontairement été masqué afin de respecter la confidentialité de la composition fine de l'indice des prix à la consommation.

B

VALEURS UNITAIRES DES IMPORTATIONS PAR PAYS



En revanche, l'impact est resté très limité au niveau de la zone Asie dans son ensemble, ce qui suggère des mouvements de substitution entre pays asiatiques

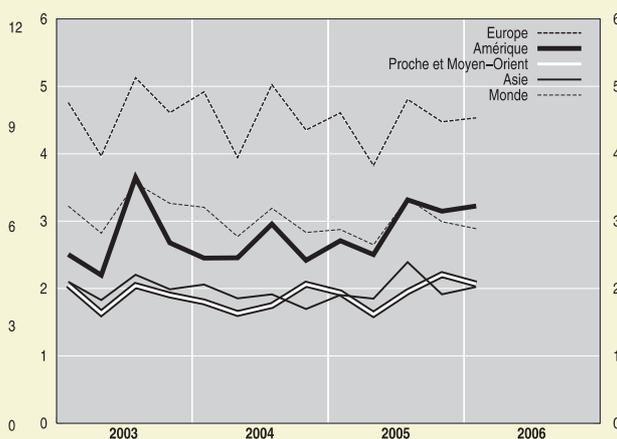
Pour autant, on ne peut conclure à un effet macro-économique sur le prix des importations textiles en France que toutes choses égales par ailleurs. Or, au cours du premier semestre, la progression des importations chinoises est contre balancée par des effets de substitution avec d'autres pays exportateurs de textiles, comme le montrent les mêmes indicateurs pour l'ensemble de la zone Asie.

D'une part, le poids des importations en provenance d'Asie dans l'ensemble des importations s'inscrit dans l'évolution passée de la tendance (graphique C). Concrètement, ces séries, corrigées de leur tendance, ne présentent pas de choc significatif au premier semestre 2005.

D'autre part, les effets de substitution et le poids limité de la Chine (16% en moyenne de 2002 à 2005 sur l'ensemble des produits considérés) au sein de la zone Asie atté-

D

VALEURS UNITAIRES DES IMPORTATIONS PAR ZONE

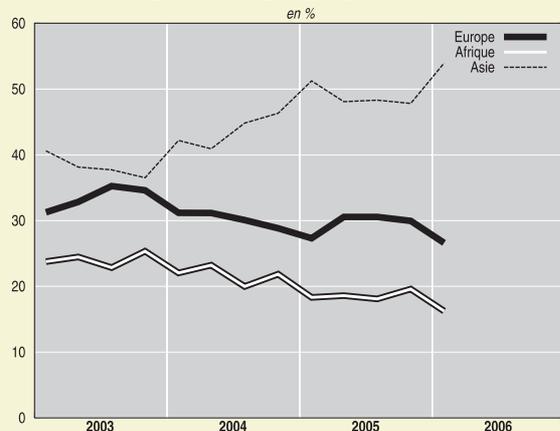


nent l'impact sur les valeurs unitaires apparentes des importations des différents produits textiles (graphique D).

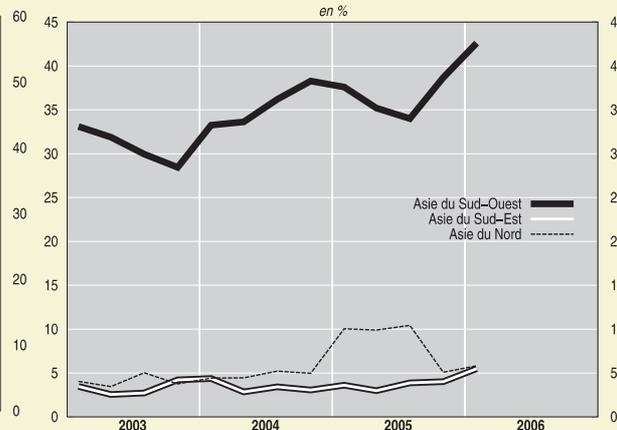
On peut par conséquent supposer qu'une partie du gonflement des importations en provenance de Chine en début d'année dernière correspond à une substitution d'importations antérieurement en provenance d'autres pays asiatiques. Le graphique E met en évidence que la substitution entre pays du Sud-Est et pays d'Asie du Nord est en pratique à l'œuvre depuis un an. La nécessité de passer par un pays relais peut résulter des avantages octroyés à certains pays d'Asie du Sud-Est. Ainsi, le Cambodge bénéficiait d'une clause PMA (pays moins avancé) pour ses exportations. La levée des quotas ne nécessiterait plus le recours à ces « pays relais », qui ont effectivement vu ralentir leur production textile depuis le début d'année 2005. À ces effets de substitution vient s'ajouter une tendance de plus long terme de gain de parts de marché de l'Asie (sur l'Europe notamment).

C

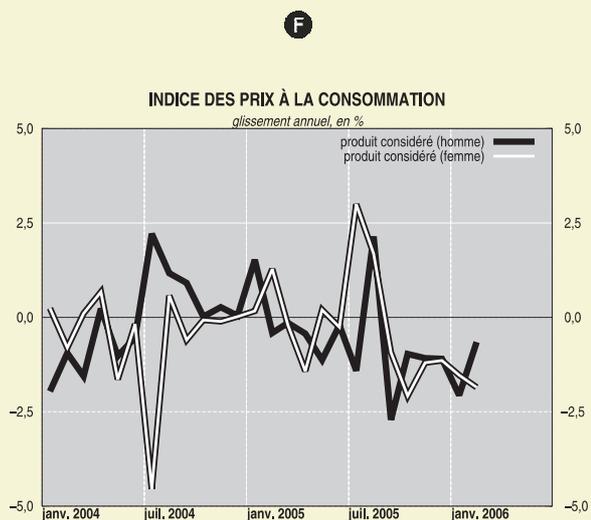
POIDS DANS LES IMPORTATIONS PAR ZONE

**E**

POIDS DANS LES IMPORTATIONS PAR SOUS-ZONE



L'absence d'effet sur les prix moyens d'importation de textiles explique qu'aucun fléchissement ne soit jusqu'à présent perceptible sur les prix à la consommation de produits textiles en France. Ainsi, à un niveau très fin de désagrégation de l'IPC, aucune évolution à la baisse n'apparaît (cf. graphique F). ■



Éléments du compte des administrations publiques

En 2005, les recettes fiscales⁽¹⁾ perçues par les administrations publiques ont de nouveau augmenté fortement de 5,4% après +6,1% en 2004. Cette hausse a essentiellement reposé sur l'accélération des recettes d'impôts sur le revenu versés par les personnes physiques (+6,2% après +2,1%), en particulier de CSG, et sur l'évolution toujours dynamique des rentrées de TVA totale grevant les produits (+5,2% après +7,6%).

En 2006, malgré une activité économique plus dynamique, les recettes fiscales ralentiraient à 3,6%. Ce ralentissement serait notamment dû à la baisse du taux de cotisations Assurance Garantie Salaire (AGS) (0,25% au 1er janvier 2006 après 0,35% en 2005) et à une hausse plus modérée de la pression fiscale exercée par les collectivités locales⁽²⁾ (+2,0% en 2006 après +3,1% en 2005).

En 2005, les impôts sur la production et les importations ont décéléré à 4,8% après +6,3% en 2004

Les impôts sur la production et les importations ont ralenti en 2005 après leur croissance exceptionnelle de 2004 (+4,8% après +6,3%). Les recettes nettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) grevant les produits ont fortement contribué au ralentissement des impôts sur la production et les importations. Ces recettes ont progressé rapidement (+5,2% en 2005), mais à un rythme moindre qu'en 2004. Le ralentissement des recettes de TVA reflète celui des consommations finales (+2,2% en 2005 après +2,5% en 2004) et provisoirement celui des consommations intermédiaires⁽³⁾ (+1,2% après +2,1%).

De la même manière, les impôts spécifiques sur produits comprenant notamment la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et les taxes sur les al-

cools et tabacs, ont crû moins rapidement en 2005 qu'en 2004, passant de +3,8% à +2,5%. Le recul des recettes de TIPP a sensiblement contribué à ce ralentissement⁽⁴⁾. La croissance des recettes sur les « autres impôts liés à la production »⁽⁵⁾ a été pratiquement identique en 2005 qu'en 2004 (+5,6% après +5,8%) en raison du ralentissement de la taxe professionnelle et des taxes foncières. Par ailleurs, en 2005, les impôts sur les salaires et la main-d'œuvre se maintiennent à +8,8% (après +8,7% en 2004), soutenus par la montée en charge de la contribution solidarité instaurée au 1er juillet 2004.

À l'inverse, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine ont progressé plus rapidement en 2005 qu'en 2004 (+6,2% après +5,3%)

Le dynamisme des impôts courants sur le revenu et le patrimoine s'est confirmé en 2005 (+6,2% en 2005 après +5,3% en 2004). L'accélération des impôts sur le revenu versés par les ménages a soutenu celle des impôts courants sur le revenu et le patrimoine, tandis que les impôts sur le revenu versés par les sociétés ont fortement décéléré (+3,4% après +17,3%). Les « autres impôts sur le revenu et le patrimoine »⁽⁶⁾, essentiellement la taxe d'habitation et l'impôt de solidarité sur la fortune, ont continué d'accélérer pour la troisième année consécutive (+8,6% en 2005 après +6,0% en 2004 et +3,5% en 2003).

L'accélération des impôts sur le revenu acquittés par les ménages (+6,2% en 2005 après +2,1% en 2004) a reposé sur celle du revenu disponible des ménages en 2004, ainsi que sur l'élargissement de l'assiette et le relèvement des taux de la Contribution Sociale Généralisée (CSG), qui expliquent plus de la moitié de la hausse de la CSG. Par ailleurs, l'aménagement ponctuel du régime des acomptes d'impôt sur les so-

(1) Les recettes fiscales regroupent :

- les impôts sur la production et les importations dont la TVA, la TIPP, la taxe professionnelle, la taxe foncière,
- les impôts sur le revenu et le patrimoine,
- les impôts en capital, soit essentiellement les droits de mutation.

(2) Source Dexia.

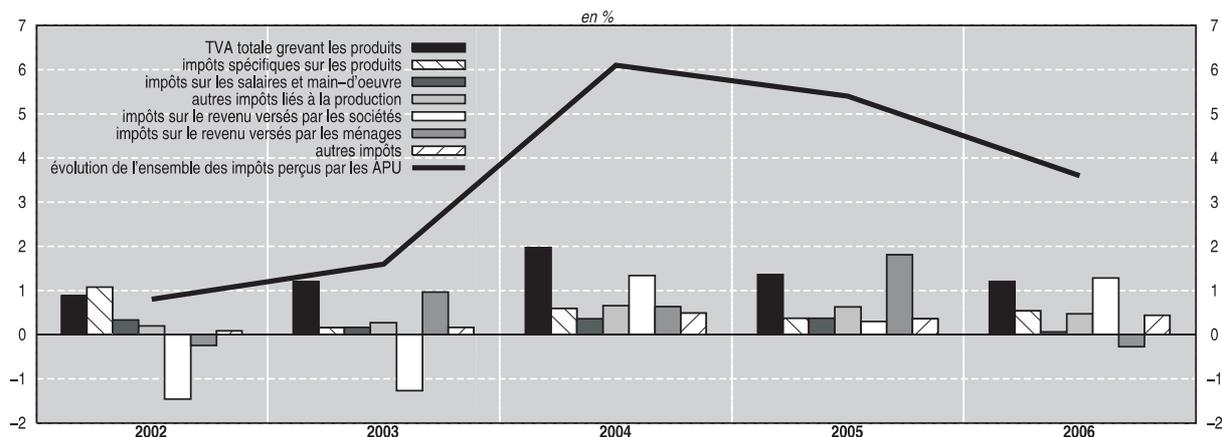
(3) Une augmentation des consommations intermédiaires dynamise temporairement les recettes de TVA du fait du décalage entre les versements de TVA. En effet, les entreprises paient la TVA sur leurs consommations intermédiaires, mais n'en sont remboursées que lors de la vente de leurs produits finis, lorsqu'elles déduisent de la TVA reversée à l'État la TVA payée lors de leurs achats initiaux.

(4) Cf. rapport 2005 de la Commission de transparence sur la fiscalité pétrolière.

(5) Ces impôts comprennent essentiellement la taxe professionnelle et la taxe foncière.

(6) Ces impôts sont uniquement à la charge des ménages.

CONTRIBUTION DES PRINCIPAUX IMPÔTS



ciétés réalisé fin décembre⁽⁷⁾ n'a compensé qu'en partie le ralentissement des bénéfices des entreprises en 2005 et la suppression de la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés.

Les « autres impôts sur le revenu et le patrimoine » ont nettement accéléré en 2005 (+8,6% après +6,0% en 2004) à l'instar des recettes d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) portées par la hausse des prix du marché de l'immobilier. Enfin, les impôts en capital⁽⁸⁾ ont sensiblement ralenti (+4,1% en 2005 après +16,8% en 2004). Ils avaient été relancés en 2004 par les avantages temporaires consentis en matière de donation en pleine propriété⁽⁹⁾. La prolongation de ces mesures jusqu'à la fin 2005 n'a pas permis d'accroître significativement le volume des opérations sur l'ensemble de l'année.

En 2006, les recettes fiscales des administrations publiques ralentiraient à 3,6% en dépit d'une activité économique plus dynamique

Le ralentissement des recettes des administrations publiques en 2006 (+3,6% après +5,4%) proviendrait à la fois de l'infléchissement des impôts sur la production et les importations (+4,1% après +4,8%) et de celui des impôts courants sur le revenu et le pa-

trimoine (+2,7% après +6,2%). Le moindre dynamisme des impôts sur la production et les importations serait commun aussi bien aux recettes de TVA grevant les produits (+4,5% après +5,2%) qu'aux « autres impôts liés à la production » (+4,2% après +5,6%) et aux impôts sur les salaires et main-d'œuvre (+1,3% après +8,8%). Seuls les impôts spécifiques sur les produits accéléreraient en 2006 (+4,1% après +2,5% en 2005). Les « autres impôts liés à la production » freineraient légèrement en raison de la hausse plus modérée de la pression fiscale exercée par les collectivités locales en matières de taxes locales⁽¹⁰⁾ (+2,0% en 2006 après +3,1% en 2005). Le ralentissement des impôts sur les salaires et main-d'œuvre résulterait essentiellement de la baisse du taux d'Assurance Garantie Salaire (AGS) au 1er janvier 2006 (0,25% après 0,35%).

Les impôts sur le revenu et le patrimoine décéléreraient en 2006, passant de +6,2% en 2005 à +2,7%. Cet infléchissement serait imputable aux moindres recettes des impôts sur le revenu versés par les ménages (-0,9% après +6,2% en 2005) et au ralentissement des « autres impôts sur le revenu et le patrimoine » (+7,4% après +8,6%). En revanche, les impôts sur le revenu versés par les sociétés accéléreraient fortement en 2006 à +15,3% après +3,4% en 2005.

Les recettes d'impôts sur le revenu versés par les ménages au sens de la comptabilité nationale diminueraient en 2006, mais ce mouvement est purement comptable : il est lié à la suppression de l'avoir fiscal⁽¹¹⁾, qui entraîne de facto la disparition du mode d'enregistrement qu'en faisait la comptabilité nationale (cf. encadré). Hors cet effet comptable, les impôts sur le revenu versés par les ménages poursui-

(7) La loi sur l'aménagement du régime des acomptes d'IS spécifie que les entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires au moins égal à un milliard d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et dont le bénéfice estimé au titre de l'exercice est supérieur d'au moins 50% par rapport au résultat de l'année précédente ont versé un acompte exceptionnel qui s'est ajouté à l'acompte qu'elles étaient tenues de verser au 15 décembre. Cet acompte exceptionnel était égal à la différence entre les deux tiers du montant de l'IS estimé au titre de cet exercice et les acomptes déjà versés.

(8) Les impôts en capital sont constitués pour l'essentiel des droits de succession et des droits de donations.

(9) Les donations consenties en pleine propriété entre le 25 septembre 2003 et le 31 décembre 2005 bénéficient d'une réduction de droits de 50%, quel que soit l'âge du donateur.

(10) Source Dexia.

(11) Le dispositif d'avoir fiscal a été remplacé par deux mesures :

- un abattement de 50% sur les dividendes perçus,
- un crédit d'impôt égal à 50% du dividende dans la limite de 115 euros pour un célibataire et 230 euros pour un contribuable marié.

IMPÔTS PERÇUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES⁽¹⁾

	Glissements semestriels (évolution en %)						Niveaux en millions d'euros			Moyennes annuelles (évolution en %)		
	2004		2005		2006		2004	2005	2006	2004	2005	2006
	1 ^{er} S.	2 ^e S.	1 ^{er} S.	2 ^e S.	1 ^{er} S.	2 ^e S.						
Impôts sur la production et les importations (56,9%)	4,0	3,4	1,4	2,1	2,2	1,7	253,7	265,9	276,7	6,3	4,8	4,1
TVA totale grevant les produits (26,5%)	5,8	2,7	1,7	2,6	2,4	1,8	117,1	123,1	128,7	7,6	5,2	4,5
Impôts spécifiques sur les produits (14,7%)	2,7	2,1	-0,2	1,6	2,6	2,5	67,1	68,8	71,6	3,8	2,5	4,1
Impôts sur les salaires et main-d'oeuvre (4,3%)	0,2	13,4	1,6	1,2	0,2	-0,3	18,8	20,5	20,7	8,7	8,8	1,3
Autres impôts liés à la production (11,4%)	3,1	2,9	2,9	2,0	2,2	1,5	50,4	53,2	55,5	5,8	5,6	4,2
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (41,1%)	4,5	2,3	3,2	7,7	-2,4	-3,8	183,3	194,7	200,1	5,3	6,2	2,7
Impôts sur le revenu versés par les sociétés (9,4%)	13,2	3,9	-12,7	54,9	-22,1	4,0	38,2	39,5	45,5	17,3	3,4	15,3
Impôts sur le revenu versés par les ménages (28,0%) ⁽²⁾	2,8	1,9	6,3	-1,9	4,3	-6,9	129,3	137,3	136,0	2,1	6,2	-0,9
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine (3,5%)	-0,9	-0,2	8,6	-1,0	7,2	3,1	14,7	15,9	17,1	6,0	8,6	7,4
Impôts en capital (2,0%)	10,3	3,3	6,7	2,3	5,6	-0,1	8,6	9,0	9,8	16,8	4,1	9,9
Total des impôts perçus par les APU	4,3	2,9	2,3	4,4	0,3	-0,6	445,7	469,6	486,6	6,1	5,4	3,6

■ Prévission

Les impôts sont classés ici et évalués selon les conventions de la Comptabilité nationale.

(1) Centrales, locales et de sécurité sociale.

(2) Recouvrant notamment l'impôt sur le revenu proprement dit (IRPP) et la CSG.

NB : Les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2003.

NB : Certaines données comme la TVA totale grevant les produits et les impôts spécifiques sur les produits sont corrigées des jours ouvrables, ce qui a un effet sur les données annuelles.

vraient leur progression en 2006 soutenus par trois facteurs : la hausse du revenu des ménages en 2005 ; les recettes supplémentaires de CSG engendrées sur ces revenus ; l'augmentation des prélèvements sociaux sur les revenus du capital résultant de l'imposition des plans d'épargne logement (PEL) de plus de 12 ans. Les « autres impôts sur le revenu et le patrimoine » ralentiraient peu en 2006. Ils seraient toujours soutenus par des recettes d'ISF et de taxe d'habitation dynamiques.

Les impôts sur le revenu versés par les sociétés accéléreraient très fortement en 2006. Cette accélération résulterait également pour l'essentiel de la disparition de l'effet comptable lié à la suppression de l'a-

voir fiscal (*cf. encadré*) et, dans une moindre mesure, de la réforme de l'imposition forfaitaire annuelle (IFA)⁽¹²⁾ transformant la possibilité d'imputer l'IFA sur l'impôt sur les sociétés (IS) en réduction du revenu imposable. Toutefois, hors effet avoir fiscal, les impôts sur le revenu versés par les sociétés diminueraient en raison de l'aménagement du régime des acomptes de l'impôt sur les sociétés (IS) intervenu en décembre 2005, qui réduit le solde attendu au deuxième trimestre. Enfin, les impôts en capital croîtraient plus vite en 2006 qu'en 2005 (+9,9% après +4,1%), soutenus d'une part par la hausse de l'actif successoral et d'autre part par les retards d'enregistrement des droits acquittés juste avant la fin des mesures favorisant les donations. ■

(12) L'imposition forfaitaire annuelle (IFA) à laquelle sont susceptibles d'être assujetties toutes les entreprises éligibles à l'impôt sur les sociétés (IS) a été réformée sur trois points par la loi de finances 2006 :

- suppression de l'imputabilité de l'IFA sur l'IS,
- calcul de l'IFA sur le chiffre d'affaires hors taxe (et non plus TTC),
- réaménagement du barème de l'IFA.

ENCADRÉ : LA SUPPRESSION DE L'AVOIR FISCAL ET SON TRAITEMENT DANS LES COMPTES NATIONAUX ANNUELS ET TRIMESTRIELS

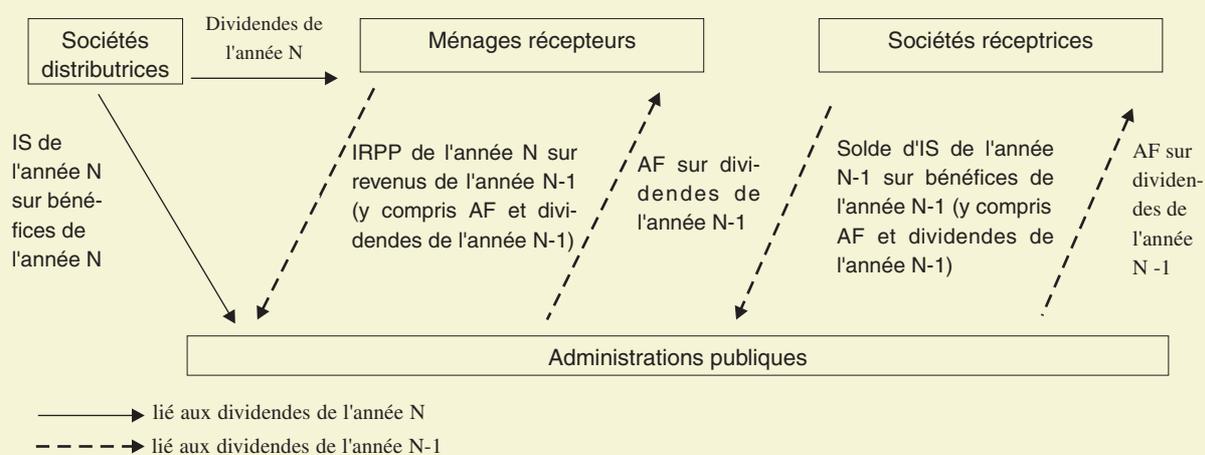
L'article 93 de la loi 2003-1311 a réformé en profondeur le régime fiscal des distributions. Cette réforme a pris effet au 1er janvier 2005. Elle s'est traduite par la suppression de l'avoir fiscal et la mise place d'un nouveau régime d'abattement.

Le régime d'avoir fiscal avant 2005

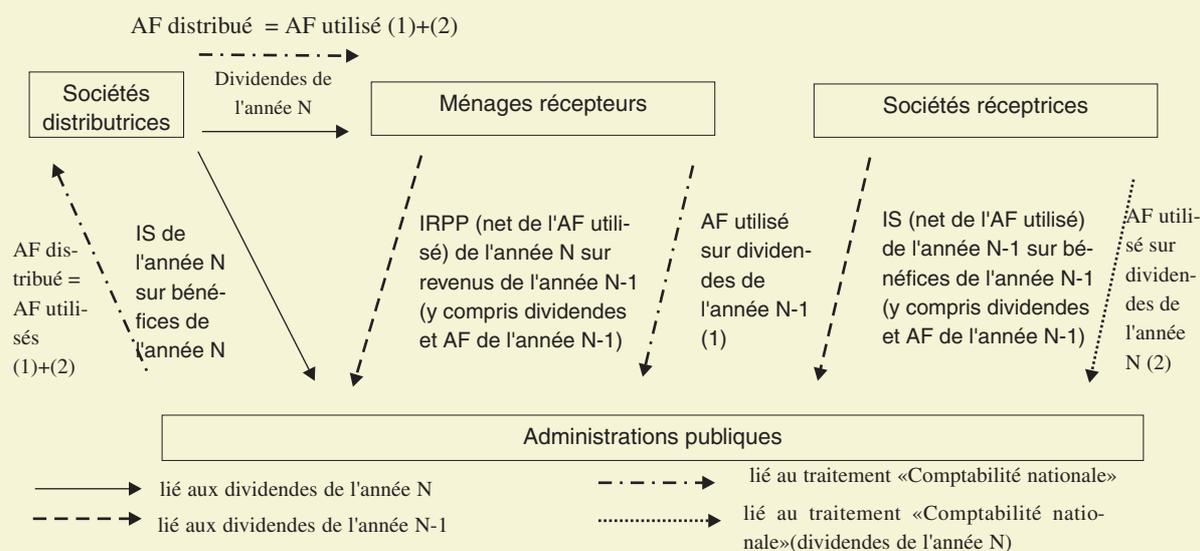
Mis en place en 1965, l'avoir fiscal était un crédit d'impôt sur le Trésor. Associé aux dividendes versés, il avait pour but d'atténuer la double imposition⁽¹⁾ des bénéfices distribués par une société en venant en déduction des impôts sur le revenu versés par les personnes physiques et les sociétés. Cet avoir fiscal avait été fixé à 50% des dividendes distribués aux personnes physiques et à 10% de ceux versés aux sociétés. Ainsi, l'avoir fiscal d'une année N est associé aux dividendes distribués durant l'année N, lesquels résultent des bénéfices des entreprises de l'année N-1. Ces dividendes font partie intégrante des revenus de l'année N.

Les traitements de l'avoir fiscal en pratique et en comptabilité nationale

En pratique, sont retracés ci-dessous les flux réels d'une année donnée N :



En comptabilité nationale, le traitement de l'avoir fiscal consistait à reconstituer l'impôt qui aurait été versé si ce mécanisme n'avait pas existé. Il consistait à transférer l'impôt payé en sus par les entreprises (correspondant au montant de l'avoir fiscal) sous forme de dividendes additionnels aux actionnaires. Ainsi, cela revenait à faire payer aux actionnaires l'impôt sur les dividendes. Les sociétés distributrices versaient un dividende majoré de l'avoir fiscal aux ménages ou aux sociétés et des impôts minorés aux administrations publiques. À l'inverse, les ménages ou les sociétés recevaient des dividendes augmentés de l'avoir fiscal et versaient des impôts majorés.



(1) Les bénéfices distribués étaient taxés une première fois via l'impôt sur les sociétés (IS), en tant que bénéfices imposables, et une seconde fois via l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) ou l'IS, en tant que dividendes reçus.

L'avoir fiscal utilisé (AFU) était rattaché à l'année d'exigibilité de l'impôt. Du côté des ménages, cela signifiait que l'AFU de l'année N correspondait à l'IRPP exigé l'année N ; il portait sur les dividendes reçus en N-1. Du côté des sociétés, l'AFU de l'année N correspondait à l'IS exigé l'année N ; il portait sur les dividendes reçus en N.

Le régime des abattements au 1er janvier 2005

La loi de finances pour 2004 a réformé le régime fiscal des revenus d'actions en supprimant l'avoir fiscal à compter du 1er janvier 2005. Un nouveau dispositif a été mis en place prenant la forme de deux mesures :

- un abattement de 50% pour les personnes physiques sur les dividendes perçus⁽²⁾ ;
- un crédit d'impôt pour l'actionnaire égal à 50% du dividende dans la limite de 115 euros pour un célibataire et 230 euros pour contribuable marié.

Les conséquences de la suppression de l'avoir fiscal

1/ Pour les ménages

Dans la pratique, l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) 2006 est calculé pour les premiers tiers (1er et 2ème trimestres) ou premières mensualisations (1er, 2ème et 3ème trimestres) sur l'IRPP versé en 2005. L'avoir fiscal étant utilisé par les ménages pour la dernière année en 2005, les premiers acomptes 2006 d'IRPP intègrent toujours l'avoir fiscal et ne tiennent pas compte du nouveau régime. Les effets de la suppression de l'avoir fiscal et de son remplacement par le nouveau dispositif ne se voient en 2006 qu'aux troisième et quatrième trimestres.

Compte tenu de cette réalité, la disparition de l'avoir fiscal utilisé par les ménages (AFU) se traduit en 2006 par :

- un montant AFU 2006 annuel égal à zéro puisqu'il n'y a plus d'AF associé aux dividendes distribués en 2005 ;
- deux premiers trimestres 2006 égaux aux montants qui auraient prévalu si l'AFU avait continué d'exister (soit 1,5 mds d'euros par trimestre) ;
- deux derniers trimestres 2006 rectifiant les montants versés aux deux premiers trimestres (soit -1,5 mds d'euros par trimestre).

Par ailleurs, le nouveau dispositif des abattements est applicable en 2006 lors du calcul des impôts des ménages au titre des revenus 2005.

Le revenu des ménages et, par extension, leur pouvoir d'achat ne sera affecté ni trimestriellement, ni annuellement par le traitement comptable exposé ci-dessus. En effet, la comptabilité nationale traitant l'avoir fiscal comme une augmentation des dividendes, les dividendes reçus par les ménages seront corrigés pour chaque trimestre de l'année 2006 d'un même montant que leurs impôts (*cf. fiche « Revenu des ménages »*). Au troisième trimestre de 2006, le montant des impôts sur le revenu versés par les ménages diminuerait de 3 mds d'euros (soit -7,6%) par rapport au deuxième trimestre sous l'effet de ce traitement comptable. Cette baisse serait toutefois atténuée par les rentrées supplémentaires engendrées au troisième trimestre par le nouveau dispositif. De manière parallèle, les dividendes reçus par les ménages diminueraient de 3 mds d'euros (soit -20,2%) ce même trimestre.

2/ Pour les sociétés

Il est nécessaire de distinguer les notions d'Avoir Fiscal Utilisé (AFU) et d'Avoir Fiscal Distribué (AFD).

a. Avoir fiscal utilisé :

Dans la pratique, l'avoir fiscal utilisé par les sociétés disparaîtra au moment du paiement du solde de l'impôt sur les sociétés basé sur leurs revenus de 2005, soit au deuxième trimestre de 2006.

Cependant, en comptabilité nationale, l'avoir fiscal utilisé par les sociétés disparaît l'année d'exigibilité de l'IS sur les revenus de 2005, soit dès 2005.

b. Avoir fiscal distribué :

Dans la pratique, les administrations publiques distribuait pendant l'année N, l'avoir fiscal sur les dividendes de l'année N reçus par les sociétés actionnaires : l'AFD est donc nul à partir de 2005.

Le traitement dans les Comptes nationaux définissait :

- l'avoir fiscal distribué par les sociétés une année comme la somme des avoirs fiscaux utilisés la même année ;
- comme l'AFU des sociétés actionnaires était nul en 2005, l'AFD était égal à l'AFU des ménages (correspondant aux dividendes distribués en 2004), aussi bien annuellement que trimestriellement ;

(2) L'abattement de 50% en 2006 sur les revenus 2005 sera porté à 40% à partir de 2007, année d'imposition des revenus 2006 pour tenir compte de la baisse des taux du barème consécutive à la suppression de l'abattement de 20%.

- de la même manière l'AFD est nul en 2006.

Pour 2006, le profil trimestriel de l'AFD est le même que celui de l'AFU des ménages soit :

- Les deux premiers trimestres 2006 seront égaux aux montants de l'AFU des ménages qui auraient prévalu s'il avait continué d'exister (soit 1,5 mds d'euros par trimestre).
- Les deux derniers trimestres 2006 rectifieront les montants versés aux deux premiers trimestres (soit -1,5 mds d'euros par trimestre).

De la même manière que pour les ménages, le revenu disponible des sociétés ne sera affecté ni trimestriellement, ni annuellement par la fin du traitement comptable de l'avoir fiscal puisque la diminution des dividendes versés par les sociétés sera compensée par l'augmentation de leurs impôts sur les revenus.

Au total, en 2006, le montant des impôts sur le revenu versés par les ménages et par les sociétés ne sera pas affecté par le traitement comptable de l'avoir fiscal, du fait de l'égalité comptable entre avoirs fiscaux utilisés et avoirs fiscaux distribués. Au troisième trimestre, la hausse des impôts sur le revenu versés par les sociétés compensera la baisse des impôts sur le revenu versés par les ménages. ■

Prix à la consommation

De décembre 2005 à mai 2006, l'inflation en France s'est redressée (+2,1% en mai 2006 après +1,5% en décembre 2005), dans le sillage du rebond des prix énergétiques. Parallèlement, l'inflation sous-jacente⁽¹⁾ s'est raffermie à +1,1% en mai, après +0,9% en fin d'année passée, du fait du dynamisme des prix des produits manufacturés et des services. En juin 2006, ce phénomène s'atténuerait : l'inflation serait en légère baisse à 1,9% soit 0,3 point au-dessus du scénario retenu dans la note de conjoncture de mars 2006. Cette révision s'explique principalement par le renchérissement du baril de pétrole à 70 dollars contre une hypothèse de 60 dollars retenue pour le précédent exercice de prévision. En outre, l'inflation sous-jacente progresserait légèrement pour s'établir à 1,3% en juin 2006.

Le glissement annuel des prix à la consommation reviendrait à +1,8% en décembre sous les hypothèses d'un cours du Brent à 70 dollars le baril et d'un euro à 1,27 dollar. Le dégonflement de l'inflation énergétique s'accompagnerait d'un léger renchérissement des produits manufacturés et de l'alimentation. En effet, ces secteurs répercuteraient en partie les fortes hausses passées des prix du pétrole et des matières premières, malgré des efforts de modération tarifaire. Pour autant, l'inflation sous-jacente ne s'établirait qu'à 1,4% en décembre 2006, confirmant la circonscription du choc pétrolier et l'absence d'effet de second tour.

Les prix de l'énergie ralentiraient sous les hypothèses d'une stabilisation du prix du pétrole brut et d'un euro toujours fort

Ce début d'année a de nouveau été marqué par un prix record du baril de pétrole. Ainsi, ce dernier s'est durablement installé au-dessus de 70 dollars. Le rythme de progression des prix de l'énergie est donc resté soutenu, leur glissement annuel s'établissant à 12,9% en mai 2006, après +8,2% en décembre 2005 (cf. tableau). Outre l'indexation du prix du gaz de ville sur le cours du pétrole (+4,5% en mai), les récentes hausses du prix du baril ont conduit à un raffermissement du prix des produits pétroliers raffinés (carburants notamment), portant leur glissement annuel à 16,1% en mai, après +11,1% en décembre 2005. En juin 2006, l'inflation énergétique devrait néanmoins baisser à 10,7%, tirée par le ralentissement des prix des produits pétroliers (+12,7% en juin 2006).

Au second semestre de 2006, sous les hypothèses d'un prix du baril de Brent stabilisé à 70\$ et d'un taux de change de l'euro à 1,27 dollar, l'inflation énergétique diminuerait sensiblement. Le glissement annuel du prix de l'énergie atteindrait 7,5% en décembre, après +3,2% en septembre en raison de l'effet de base du choc pétrolier de l'automne dernier (cf. encadré « Choc pétrolier et porte-monnaie :

(1) Indice mesuré hors tarifs publics et produits à prix volatils (notamment énergie et produits frais), corrigé des mesures fiscales et des variations saisonnières.

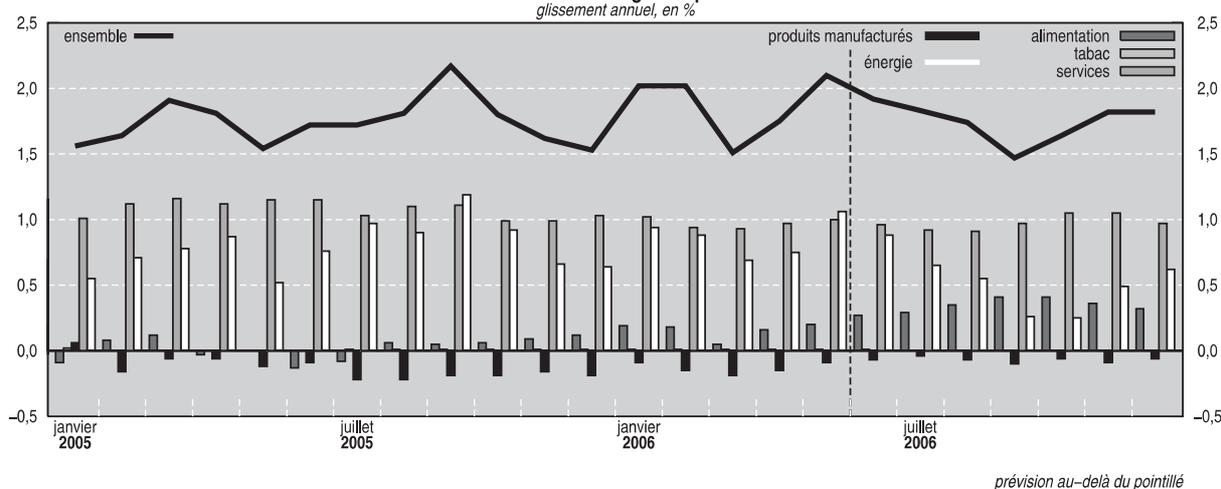
TABLEAU : LES PRIX À LA CONSOMMATION

Regroupements IPC (pondérations 2006)	(évolution en %)							
	Glissements annuels					Moyennes annuelles		
	avril 2005	déc. 2005	mai 2005	juin 2006	déc. 2006	2004	2005	2006
Alimentation (16,7%)	0,0	0,7	1,2	1,6	1,9	0,6	0,1	1,6
Tabac (1,8%)	0,2	0,7	0,4	0,4	0,0	24,5	0,5	0,3
Produits manufacturés (31,5%)	-0,4	-0,6	-0,3	-0,2	-0,2	0,2	-0,5	-0,3
Énergie (8,2%)	6,6	8,2	12,9	10,7	7,5	4,9	10,1	8,1
dont : produits pétroliers (5,1%)	10,0	11,1	16,1	12,7	9,7	8,6	15,3	9,7
Services (41,7%)	2,8	2,5	2,4	2,3	2,3	2,6	2,6	2,3
dont : loyers-eau (7,3%)	3,8	3,4	3,5	4,1	4,1	2,9	3,7	4,0
services de santé (5,1%)	1,3	1,2	2,2	2,3	2,3	0,8	1,0	2,1
transports-communications (4,9%)	0,7	0,8	-2,8	-2,7	-2,1	0,8	1,0	-2,3
autres services (24,4%)	3,2	2,8	3,0	2,9	2,7	3,1	3,0	2,9
Ensemble (100%)	1,5	1,5	2,1	1,9	1,8	2,1	1,8	1,8
Ensemble hors énergie (91,8%)	1,2	1,1	1,2	1,3	1,3	1,9	1,0	1,0
Ensemble hors tabac (98,2%)	1,6	1,6	2,1	2,0	1,9	1,7	1,7	1,8
Inflation sous-jacente (60,9%)⁽¹⁾	1,0	0,9	1,1	1,3	1,4	1,7	1,0	1,2
Ensemble IPCH	1,6	1,7	2,4	2,2	2,0	2,3	1,9	2,0

Prévision

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

DÉCOMPOSITION DE L'INFLATION EN FRANCE contributions des grands postes



une première évaluation du surcoût engendré par le rebond du prix du pétrole brut début 2006 ». À noter enfin qu'une revalorisation du prix de l'électricité à hauteur de l'inflation de 2005 (+1,8%) a été prise en compte dans ces prévisions. Par contre, les tarifs du gaz de ville ne devraient plus être revus avant le 1er juillet 2007.

Les prix de l'alimentation accéléreraient, répercutant les hausses passées des prix des matières premières

Au premier trimestre de 2006, le glissement annuel des prix de l'alimentation a continué sa progression (+1,2% en mai 2006 après +0,7% en décembre 2005). Le renchérissement saisonnier des produits frais, plus marqué cet hiver, et des prix dans l'alimentaire hors frais particulièrement dynamiques expliquent ce mouvement. À ce stade, l'effet globalement haussier dû à l'épizootie de grippe aviaire reste très modéré.

En prévision, le glissement annuel des prix de l'alimentation hors produits frais remonterait encore légèrement (+1,3% en décembre 2006 après +1,1% en juin). Malgré des efforts tarifaires attendus dans la grande distribution, au sortir des dernières négociations entre distributeurs et fournisseurs, le raffermissement des prix à la production dans l'industrie agroalimentaire confirme un scénario de diffusion assez marquée des hausses passées des prix des matières premières (cf. fiche « Pétrole et matières premières »). Aussi, sous l'hypothèse de conditions climatiques moins exceptionnellement favorables que celles observées à l'été 2005, le glissement annuel des prix à la consommation dans l'alimentation se redresserait-il significativement (+1,9% en décembre après +1,6% en juin).

Le glissement annuel des prix des produits manufacturés serait stable en prévision toujours sous la pression de la concurrence internationale

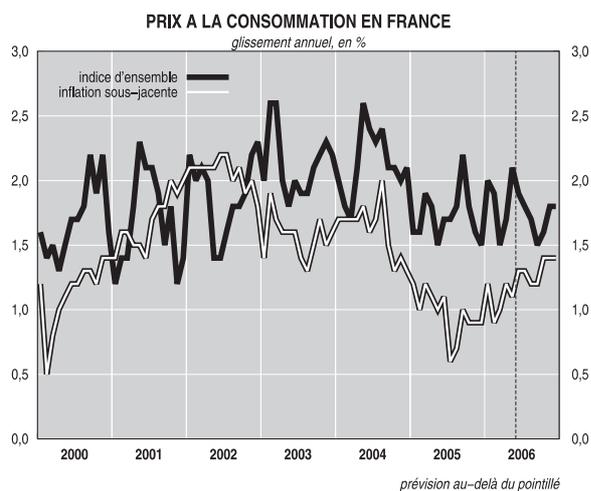
Au début de 2006, le repli des prix des produits manufacturés s'est légèrement atténué (-0,3% en mai 2006 après -0,6% en décembre 2005), malgré les fortes baisses des prix des médicaments : développement des génériques, alignement tarifaire des principes (-3,2% en mai 2006 après -1,2% en décembre 2005 pour le poste « produits de santé »). Ce mouvement devrait se poursuivre, portant le glissement annuel à -0,2% en juin 2006. Dans l'habillement-chaussure notamment, le renchérissement des premiers dérivés pétroliers (plastiques principalement) ou encore du papier et des matières premières minérales commencerait à se faire sentir.

Au second semestre de 2006, le glissement annuel des prix des produits manufacturés oscillerait ainsi autour de -0,2%. En effet, la transmission des hausses passées des prix du pétrole et des matières premières resterait prégnante mais contrebalancée jusqu'à la fin de l'année 2006 par les pressions sur les marges et l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar (cf. graphique 1).

La progression des prix des services resterait contenue

Au début du deuxième trimestre de 2006, l'inflation dans le secteur des services s'est infléchie (+2,4% en mai, après +2,5% en décembre 2005), en raison principalement d'effets de base dans les services de « transport-communication » (-2,8% en mai 2006 après +0,8% en décembre 2005 en glissement annuel). Cette baisse a néanmoins été limitée par l'accélération des prix des services de santé (+2,2% en mai après +1,1% en décembre) due à la prise en compte du passage à la nouvelle nomenclature, à

2



partir de janvier 2006, des actes techniques des médecins. En prévision, le glissement annuel des prix des services serait stable à 2,3% en décembre, comme en juin.

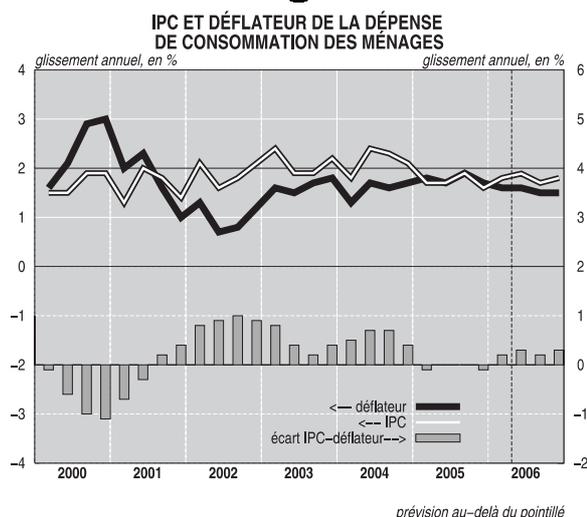
Le glissement annuel des prix du secteur « transports et communications » augmenterait mais resterait négatif (-2,1% en décembre 2006 après -2,7% en juin). Outre des effets de base assez marqués au deuxième trimestre, le secteur des transports connaîtrait des pressions à la hausse liées au prix du pétrole (surcharge carburant pratiquée par les compagnies aériennes notamment)⁽²⁾. Cependant, les efforts tarifaires observés et attendus dans les télécommunications (incitations à la modération des tarifs par la Commission européenne en particulier) contribueraient au maintien d'un recul des prix dans ce secteur.

Au second semestre de 2006, le rythme de progression du prix des loyers serait stable (autour de +0,3% en variation mensuelle). Ainsi, le glissement du poste « loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères » serait le même en décembre qu'en juin (+4,1%). L'utilisation du nouvel indice de référence des loyers pour leur révision tendrait à en modérer la progression.

Le glissement des prix des services de santé serait stable (+2,3% en décembre, comme en juin) malgré les réformes à venir concernant la revalorisation des soins dentaires et des consultations chez le médecin généraliste (différentes « majorations pour la coordination » et revalorisation de la lettre clé d'1€ à compter du 1er août 2006). L'écart (+0,2 point en décembre après +0,3 point en juin) entre l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) et l'indice des prix à la consommation (IPC) se contracterait légèrement.

Enfin, l'inflation dans le secteur des « autres services » diminuerait légèrement (+2,7% en décembre 2006, après +2,9% en juin).

3



L'inflation d'ensemble, l'inflation sous-jacente et le déflateur des dépenses de consommation des ménages : vers une convergence ?

En début d'année, la remontée des prix des produits manufacturés a contribué à un redressement de la composante hors tarifs publics et produits à prix volatils de l'indice des prix. Ainsi, l'inflation sous-jacente s'est établie à 1,1% en mai 2006, après +0,9% en décembre 2005. À la lumière des évolutions attendues des prix des produits manufacturés et des services, l'inflation sous-jacente augmenterait légèrement à 1,4% en décembre 2006, après +1,3% en juin. Ainsi, l'écart entre l'indice des prix à la consommation et l'inflation sous-jacente se résorberait en partie pour s'établir à 0,4 point en fin d'année après 0,6 point en juin⁽³⁾ (cf. graphique 2).

Parallèlement, la récente relecture de l'activité économique de l'année 2005 à partir des comptes nationaux conduit à une meilleure adéquation entre l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) et celle du déflateur des dépenses de consommation des ménages. L'écart entre le glissement annuel de la moyenne trimestrielle de l'IPC et du déflateur des dépenses de consommation des ménages s'est établi à 0,2 point pour le premier trimestre de 2006, après -0,1 point au dernier trimestre de 2005.

En 2006, l'écart entre l'IPC et le déflateur des dépenses de consommation des ménages serait stable autour de 0,2 point jusqu'à la fin de l'année (cf. graphique 3). ■

(2) L'impact de la taxe de solidarité sur le transport aérien - taxe prélevée sur les billets d'avion au départ d'un aéroport français - en application au 1er juillet 2006 (prélèvement compris entre 1 et 4 en classe économique) est négligeable.

(3) En raison de l'effet de base du pic des prix de l'énergie de septembre 2005, cet écart serait de 0,3 point en septembre 2006 (+1,5% pour l'inflation d'ensemble et +1,2% pour l'inflation sous-jacente).

ENCADRÉ : CHOC PÉTROLIER ET PORTE-MONNAIE : UNE PREMIÈRE ÉVALUATION DU SURCÔÛT ENGENDRÉ PAR LE REBOND DU PRIX DU PÉTROLE BRUT DÉBUT 2006

En l'absence de possibilité de substitution à très court terme, la hausse des prix à la consommation des produits pétroliers se traduit presque instantanément par un surcroît de dépenses en énergie des ménages français. Dans le dossier «*Un choc pétrolier assourdi*» de la note de conjoncture de décembre 2005, cette ponction sur le porte-monnaie des ménages français était évaluée à 100€ pour l'année 2004 et une première estimation pour 2005 donnait approximativement 200€. Sous les hypothèses retenues de stabilisation du cours du baril de pétrole autour de 70\$ et d'un taux de change d'un euro pour 1,27 dollar d'ici la fin de l'année, un calcul ana-

logue⁽¹⁾ (cf. tableau) donne un surcroît moyen de dépense d'environ 130€ en 2006. Ces calculs ne prennent pas en compte les hausses connexes comme celles de l'électricité et du gaz et n'englobent pas les effets indirects de la diffusion aux autres secteurs (produits manufacturés par exemple) des hausses passées du prix du pétrole, effets de diffusion qui semblent pour l'instant circonscrits. ■

Année	Augmentation en moyenne annuelle du prix du baril de Brent (en %)	Augmentation en moyenne annuelle des prix des produits pétroliers raffinés : carburants, fioul domestique, ... (en %)	Estimation du surcroît moyen de dépense pour un ménage français (en €)
2004	32,9	8,5	100
2005	42,8	15,3	180
2006 ⁽¹⁾	24,5	10,0	130

(1) Ces calculs sont réalisés avec les hypothèses de stabilisation du baril de Brent autour de 70\$ et d'un taux de change d'un euro pour 1,27 dollar d'ici la fin de l'année.

(1) À partir des hypothèses retenues sur les évolutions du prix du pétrole et du taux de change euro-dollar, on prévoit l'évolution du poste «*produits pétroliers raffinés*» de l'indice des prix à la consommation par un modèle à correction d'erreur. Puis, on applique cette évolution en moyenne annuelle aux dépenses de consommation des ménages en produits pétroliers - estimées à partir de l'enquête Budget de famille 2001 et de leurs dépenses en combustibles et carburants issues des Comptes nationaux. On obtient ainsi le surcroût annuel moyen induit par le renchérissement du pétrole et supporté par les ménages.

Emploi

En 2005, 99 000 emplois ont été créés dans l'ensemble de l'économie française. Le nombre de créations d'emplois doublerait en 2006 pour atteindre 196 000. Cette progression proviendrait notamment d'une accélération dans le secteur non marchand, où l'emploi aidé progresserait fortement au cours du premier semestre de l'année. En outre, depuis la mi-2005, le rythme de croissance dans les secteurs marchands s'est infléchi à la hausse.

Ainsi, après une année de reprise en 2005 (+63 000 postes), l'emploi salarié marchand conserverait sa vigueur : porté par une activité économique plus robuste, les secteurs marchands créeraient environ 75 000 postes en 2006. L'industrie détruirait moins d'emplois, tandis que l'embauche dans la construction resterait dynamique et que l'emploi dans le tertiaire marchand croîtrait régulièrement.

L'emploi salarié progresserait régulièrement en 2006

Après une année 2005 de reprise (+63 000 postes), l'ensemble des secteurs marchands non agricoles créerait environ 75 000 emplois en 2006. En effet, le retour de l'activité à son rythme de croissance potentielle depuis la fin de l'année 2005 permet une progression régulière de l'emploi. Ainsi, celui-ci croîtrait de 0,1% en rythme trimestriel, soit environ 20 000 postes supplémentaires pour chaque trimestre de l'année 2006 (cf. graphique 1 et tableau 1). L'emploi serait essentiellement tiré par l'activité économique alors que l'impact de l'évolution de la durée du tra-

vail et des salaires resterait limité (cf. graphique 1). Il bénéficierait également d'un « aplatissement » du cycle de productivité depuis quelques années (cf. graphique 2). Celui-ci se traduit par des créations d'emplois positives depuis 2004 malgré un contexte d'activité peu porteur, après des années 2002 et 2003 particulièrement faibles en termes d'évolutions d'emploi. Enfin, l'emploi bénéficie de l'impact du CNE⁽¹⁾.

En 2005, les gains de productivité par tête se sont dégradés : de 1,9% en 2004 en moyenne annuelle, ils sont passés à 1,2% en 2005. Ils s'établiraient en 2006 à 1,4% en moyenne annuelle, soit leur tendance de long terme (cf. graphique 2).

L'emploi salarié industriel baisserait de façon moins marquée qu'en 2005

Suite à une activité peu dynamique en 2005, l'industrie a perdu 82 000 emplois. Le fléchissement de l'activité dans ce secteur au quatrième trimestre de 2005 (-0,5%) a pesé *a posteriori* sur l'emploi au premier trimestre de 2006, en repli de 0,6% (cf. graphique 3). Cependant, en lien avec l'amélioration de

(1) Nous retenons depuis l'automne 2005 une hypothèse de travail de 10 à 20 000 emplois supplémentaires par trimestre du fait du CNE, par rapport à l'emploi qui serait spontanément créé compte tenu de l'activité économique (cf. note de conjoncture de mars 2006).

1

CONTRIBUTIONS DYNAMIQUES À LA VARIATION DE L'EMPLOI

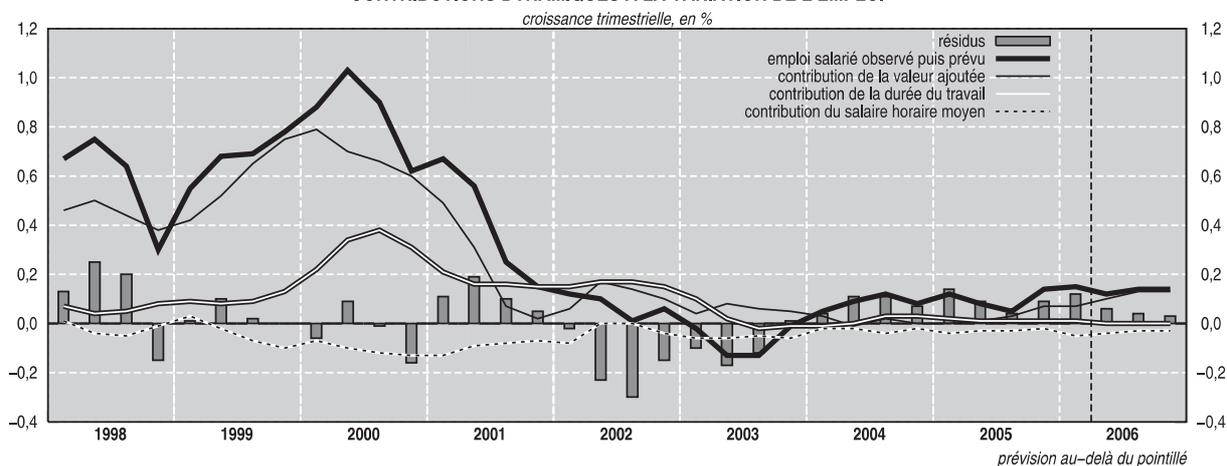


TABLEAU : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

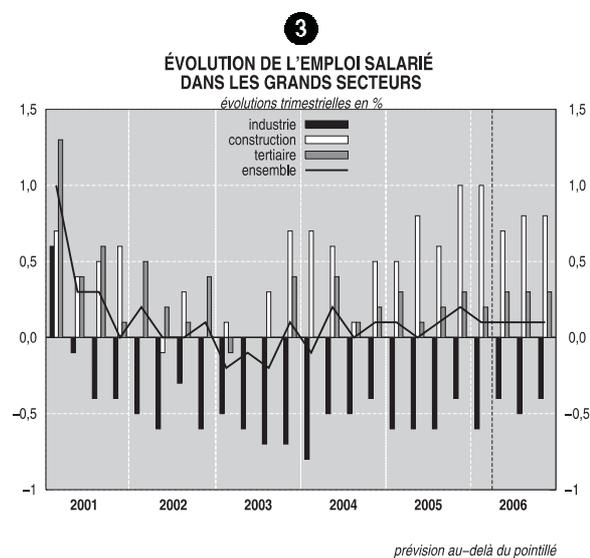
	Glissements trimestriels taux d'évolution en % - CVS								Glissements annuels taux d'évolution en % - CVS			Niveau de fin d'année en milliers - CVS		
	2005				2006				2004	2005	2006	2004	2005	2006
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.						
Salariés des secteurs essentiellement marchands (1)	0,1	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,5	15437	15499	15575
Industrie	-0,6	-0,6	-0,6	-0,4	-0,6	-0,4	-0,5	-0,4	-2,2	-2,1	-1,9	3876	3794	3722
Industries agro-alimentaires	0,0	-0,4	0,0	-0,1	-0,3	0,1	0,1	0,0	-1,6	-0,4	-0,1	573	571	570
Énergie	-0,1	-0,3	0,1	-0,3	0,3	-0,2	-0,2	-0,1	-1,0	-0,6	-0,2	234	232	232
Industrie manufacturière	-0,7	-0,6	-0,8	-0,5	-0,7	-0,6	-0,6	-0,6	-2,4	-2,5	-2,4	3069	2991	2920
dont :														
<i>Biens de consommation</i>	-1,2	-1,0	-0,9	-0,5	-0,2	-0,8	-0,7	-0,7	-3,2	-3,5	-2,3	633	610	596
<i>Automobile</i>	-0,2	-0,4	-0,7	-0,6	-1,2	-0,5	-0,5	-0,4	0,2	-1,9	-2,6	295	289	282
<i>Biens d'équipement</i>	-0,3	-0,2	-0,5	0,0	-0,5	-0,1	-0,1	-0,2	-1,9	-0,9	-0,9	776	769	761
<i>Biens intermédiaires</i>	-0,9	-0,7	-0,9	-0,7	-0,9	-0,7	-0,8	-0,7	-2,9	-3,1	-3,2	1366	1323	1281
Construction	0,5	0,8	0,6	1,0	1,0	0,7	0,8	0,8	1,9	3,0	3,2	1303	1342	1386
Tertiaire essentiellement marchand	0,3	0,1	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,8	1,0	1,0	10257	10363	10467
dont :														
<i>Commerces</i>	0,1	0,1	0,1	-0,1	0,3	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,7	3018	3027	3049
<i>Transports</i>	0,0	-0,1	-0,2	0,3	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,1	0,3	1072	1071	1074
<i>Services marchands (y compris intérim)</i>	0,5	0,2	0,4	0,6	0,2	0,4	0,4	0,4	1,2	1,7	1,4	5452	5543	5619
<i>Activités financières</i>	0,2	0,2	0,2	0,4	0,0	0,1	0,2	0,1	0,4	1,0	0,4	715	722	725
	Glissements semestriels taux d'évolution en % - CVS								Glissements annuels taux d'évolution en % - CVS			Niveau de fin d'année en milliers - CVS		
	2005		2006		2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	
	S1	S2	S1	S2										
Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC...)	0,1	0,3	0,9	0,7	0,0	0,4	1,6	6771	6797	6908				
dont emplois aidés	-7,8	-5,0	9,6	-2,5	-24,1	-12,4	12,3	291	254	286				
EMPLOI TOTAL (y compris sala- riés agricoles et non-salariés)	0,1	0,2	0,4	0,4	0,2	0,4	0,8	24724	24824	25020				

■ Prévission
(1) Secteurs EB-EP

l'opinion des chefs d'entreprises relative à l'emploi au cours de la période récente (cf. graphique 4) et le redressement de l'activité en 2006 (cf. fiche « Production »), l'industrie perdrait moins de postes qu'en 2005 : -70 000 emplois, soit -1,9% en rythme annuel. Sur les trois derniers trimestres de 2006, les destructions d'emplois ralentiraient, à raison de -0,4% à -0,5% par trimestre.



Les gains de productivité apparente dans les industries manufacturières, stables depuis 2003, resteraient ainsi autour de leur tendance de long terme et atteindraient 4,1% en moyenne annuelle en 2006 (cf. graphique 2).

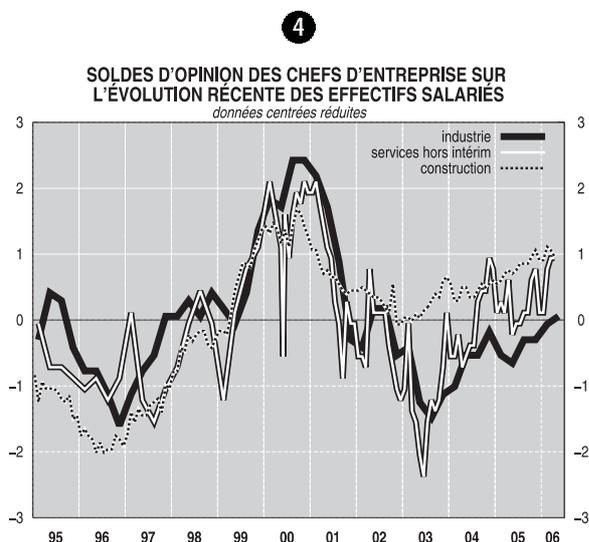


L'emploi dans la construction resterait particulièrement dynamique

La construction a créé près de 40 000 emplois en 2005, soit une progression de 3,0%, la plus forte depuis 2000. L'opinion des chefs d'entreprise dans ce secteur ne semble pas remettre en question cette dynamique (cf. graphique 4), qui persisterait à un rythme annuel légèrement supérieur à celui de 2005. Ce sont ainsi environ 45 000 emplois qui seraient créés sur l'ensemble de l'année 2006 ; l'emploi progresserait en effet sur un rythme trimestriel de +0,7% à +0,8% sur les trois derniers trimestres de l'année (cf. graphique 3).

Dans le secteur tertiaire marchand, l'emploi continuerait de progresser au même rythme

Le secteur tertiaire marchand a créé 105 000 emplois en 2005, en dépit de la morosité du commerce. Les services marchands ont été le principal moteur de cette croissance de l'emploi : 91 000 postes y ont été créés. En 2006, le dynamisme des services se maintiendrait, comme en témoignent les réponses des chefs d'entreprises dans les dernières enquêtes de conjoncture dans les services (cf. graphique 4). L'emploi dans le commerce devrait accélérer à +0,8% en 2006 (cf. tableau 1). Ainsi, le secteur tertiaire marchand créerait environ 105 000 emplois au cours de l'année 2006 et progresserait régulièrement tout au long de l'année sur un rythme trimestriel de 0,3% (cf. graphique 3).



Les créations d'emplois dans le secteur tertiaire non marchand s'accéléraient en 2006

L'emploi dans le secteur tertiaire non marchand serait en hausse d'environ 110 000 postes en 2006 (+1,6%) après avoir légèrement augmenté en 2005 (+27 000 emplois soit +0,4%).

La montée en charge prévue des contrats du Plan de cohésion sociale (Contrats d'accompagnement vers l'emploi et Contrats d'avenir) se ralentirait au fur et à mesure de l'année 2006 : après avoir été fortes en fin d'année 2005, les entrées tendraient à diminuer. Ainsi, le nombre de bénéficiaires de ces contrats serait toujours en augmentation sur le début de l'année 2006 puis resterait ensuite globalement stable. Au total, la hausse de l'emploi tertiaire non marchand serait plus forte sur le premier semestre de l'année 2006 avec 64 000 emplois supplémentaires.

L'emploi total serait en nette progression en 2006

En 2005, l'emploi a poursuivi la hausse amorcée en 2004 : 99 000 postes ont été créés en 2005, après 43 000 l'année précédente.

En 2006, sous l'effet conjugué des hausses de l'emploi observées dans les secteurs marchand et non marchand, l'emploi total poursuivrait son accélération pour atteindre 196 000 créations nettes d'emplois sur l'ensemble de l'année. ■

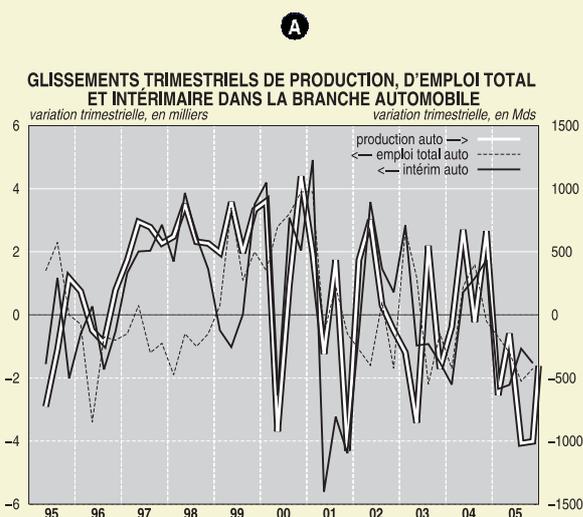
ENCADRÉ : DANS QUELS SECTEURS MARCHANDS L'EMPLOI INTÉrimAIRE EST-IL UN MOYEN D'AJUSTEMENT DE L'EMPLOI À LA PRODUCTION ?

L'emploi intérimaire dans son ensemble a occupé près de 600 000 personnes en moyenne en 2005. Dans le secteur marchand, l'intérim ne représente que 4% de l'emploi total, cependant ses évolutions contribuent très sensiblement à la variation de l'emploi marchand. L'étude comparée de l'emploi, de la production et de l'emploi intérimaire⁽¹⁾ permet de donner une vision contrastée des comportements vis-à-vis de l'intérim dans les différents secteurs concurrentiels. Ainsi, dans l'industrie et la construction, les intérimaires constituent une part importante de l'emploi total ; en particulier l'industrie automobile ajuste fortement son niveau de main-d'œuvre grâce à ses intérimaires. À l'inverse les services connaissent des taux d'utilisation de l'intérim assez modérés.

L'emploi intérimaire s'adapte aux aléas de la production

Essentiellement, l'intérim donne aux entreprises des solutions pour faire face à des besoins imprévus ou ponctuels dans leur processus de production. Mais il peut aussi être vu comme un moyen peu contraignant d'ajuster rapidement le niveau d'emploi au sein de l'entreprise à des fluctuations de moyen terme de la production.

L'étude des séries chronologiques pour chaque secteur met en évidence que cette adaptation de l'emploi intérimaire aux fluctuations temporelles de la production est plus ou moins importante selon les secteurs. L'exemple de la branche automobile sur la dernière décennie est révélateur de cette utilisation de l'intérim : la série de glissement trimestriel de l'intérim présente des évolutions très similaires à celles de la production de la branche, l'emploi total de la branche étant moins corrélé à la production (cf. graphique A).



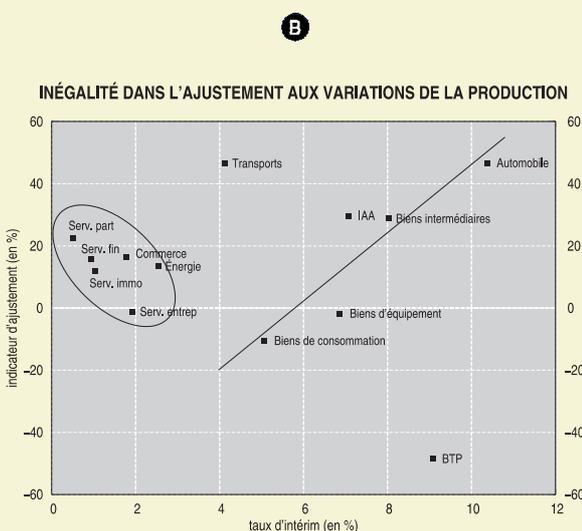
(1) Emploi salarié trimestriel par branche (source Insee), production trimestrielle par branche en volume (source Comptes nationaux trimestriels, Insee) et emploi intérimaire trimestriel en équivalent temps plein (source Dares).

L'intérim comme variable d'ajustement dans le processus de production

Le taux d'intérim (rapport du nombre d'emplois intérimaires à l'emploi total) varie selon les secteurs. Ainsi, la branche automobile et la construction emploient beaucoup d'intérimaires alors que la plupart des services en emploient très peu (cf. graphique B).

Les élasticités entre l'emploi total et la production d'une part, et l'emploi intérimaire et la production d'autre part donnent une indication quant à l'utilisation de cette forme d'emploi. Lorsqu'une entreprise fait face à un surcroît ou à une baisse d'activité, elle adapte son emploi salarié. Certaines branches plus intensives en main-d'œuvre, comme la construction, ont besoin d'un ajustement plus important, mesuré par l'élasticité de l'emploi total à la production.

Ensuite, compte tenu de cette élasticité, l'entreprise décide des moyens qu'elle va utiliser pour augmenter ou diminuer son emploi. Elle choisit donc d'utiliser l'intérim ou d'autres types de contrats pour gérer cette variation d'activité, cet arbitrage étant reflété par l'élasticité de l'emploi intérimaire à la production. La différence entre les deux élasticités représente le différentiel d'ajustement entre l'emploi total et l'intérim : plus cette différence est grande, plus la branche correspondante ajuste son niveau d'emploi grâce à des intérimaires. On ne considère que le différentiel d'ajustement instantané (les corrélations entre les deux variables sont calculées sur le même trimestre) ; en pratique, l'emploi peut aussi s'ajuster à l'activité avec du retard.



Note de lecture

Chaque branche marchande est représentée sur le graphique selon :

- en abscisse, la proportion d'emploi intérimaire dans l'emploi total (taux d'intérim)
- en ordonnée, la différence entre le coefficient de corrélation du glissement trimestriel de l'emploi intérimaire et de la production de la branche et le coefficient de corrélation du glissement trimestriel de l'emploi total et de la production de la branche (indicateur d'ajustement de l'emploi intérimaire à la production).

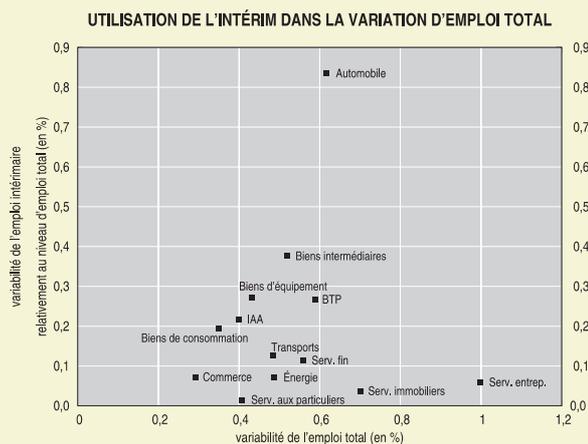
Globalement, l'industrie utilise largement l'intérim comme variable d'ajustement de l'emploi alors que les services s'en servent de façon assez indépendante de la production (cf. graphique B).

D'un côté, dans les services, l'indicateur d'ajustement est assez faible et relativement peu lié à la proportion d'emploi dans l'intérim. D'un autre côté, pour l'industrie, l'indicateur d'ajustement croît avec le taux d'intérim et culmine pour l'automobile. Le secteur de la construction présente une singularité : l'indicateur d'ajustement négatif peut révéler que ce secteur intensif en main-d'œuvre emploie déjà de nombreuses autres voies de régulation de l'emploi (CDD de la durée des chantiers...). Dans les transports en revanche, l'intérim joue un fort rôle d'ajustement de l'emploi.

Grande variabilité d'emploi intérimaire pour la branche automobile

Afin de donner une autre lecture du recours à l'intérim, on considère l'écart-type du glissement trimestriel de l'emploi total rapporté au niveau moyen d'emploi total et l'écart-type du glissement trimestriel de l'emploi intérimaire rapporté au même niveau moyen d'emploi total dans la branche (cf. graphique C). C'est dans la branche automobile que la contribution de la variabilité de l'intérim à celle de l'emploi total est de loin la plus grande. ■

C



Note de lecture

Chaque branche marchande est représentée sur le graphique selon :

- en abscisse, l'écart-type du glissement trimestriel de l'emploi rapporté au niveau moyen sur la dernière décennie d'emploi total de la branche (variabilité de l'emploi total)

- en ordonnée, l'écart-type du glissement trimestriel de l'emploi intérimaire rapporté au niveau moyen sur la dernière décennie d'emploi total de la branche (variabilité de l'emploi intérimaire).

Chômage

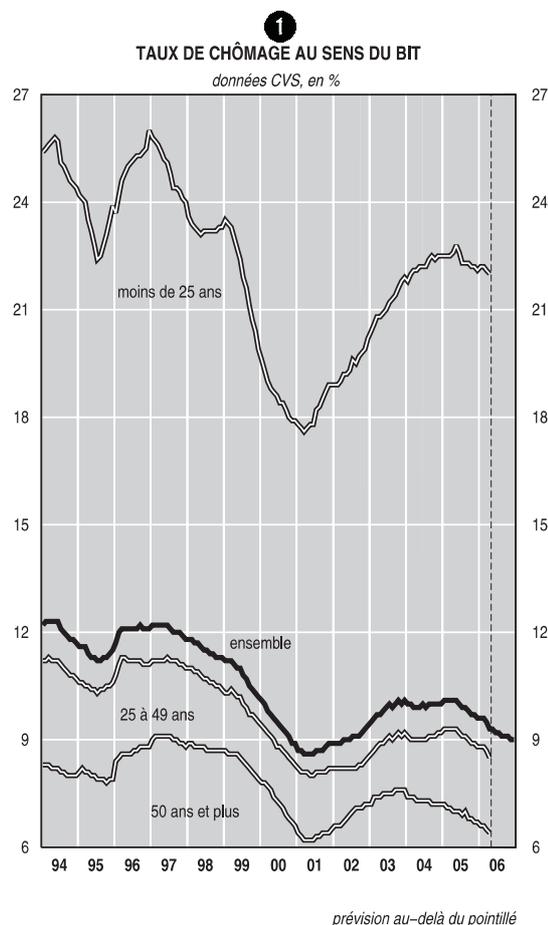
À la fin avril 2006, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'est établi à 2 544 000 personnes, soit 9,3% de la population active. La baisse du nombre de chômeurs observée en 2005 s'est prolongée en 2006 avec 77 500 chômeurs de moins entre fin décembre 2005 et fin avril 2006. Cette décrue du chômage a été particulièrement marquée pour les chômeurs âgés de 25 ans et plus.

Avec une hausse des composantes marchande et non marchande de l'emploi total pour 2006, le taux de chômage continuerait de baisser pour s'établir à 9,0% à la fin de l'année 2006.

La baisse du chômage est continue depuis le deuxième trimestre de 2005

La diminution du chômage amorcée en mars 2005 s'est confirmée et amplifiée sur le reste de l'année. Sur l'ensemble de l'année, le chômage a ainsi reculé de 124 000 personnes, dont près de 110 000 au cours du second semestre. Au début de l'année 2006, cette baisse se prolonge avec 77 500 chômeurs de moins entre fin décembre 2005 et fin avril 2006, dont une diminution de 38 000 chômeurs pour le seul mois d'avril 2006. Elle a lieu dans un contexte d'accélération de l'emploi total : d'une part, les créations d'emplois salariés dans le secteur marchand s'accroissent et d'autre part, suite à la montée en charge du plan de cohésion sociale, le nombre de bénéficiaires d'un contrat aidé dans le secteur non marchand est en augmentation fin 2005 et début 2006, alors qu'il diminuait les années précédentes.

Ainsi, partant de 10,1% à la fin du premier trimestre de 2005, le taux de chômage a décliné tout au long de l'année pour s'établir à 9,6% fin décembre 2005. Sur le début de l'année 2006, le taux de chômage a poursuivi sa baisse pour s'établir à 9,3% fin avril.



Cette décrue du chômage est plus marquée chez les 25 ans et plus

Depuis le début de la baisse du chômage fin mars 2005, l'ampleur de cette diminution a été contrastée selon l'âge des chômeurs : ceux âgés de moins de 25 ans ont vu leur effectif diminuer de près de 5% tandis que le nombre de chômeurs âgés entre 25 et 49

TABLEAU 1 : TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT

	Niveaux en fin de période, CVS											
	2004				2005				2006			
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.
Ensemble	9,9	10,0	10,0	10,0	10,1	10,0	9,8	9,6	9,5	9,2	9,1	9,0
Moins de 25 ans	22,1	22,2	22,5	22,5	22,5	22,6	22,3	22,1	22,1	-	-	-
25 à 49 ans	9,0	9,0	9,1	9,2	9,3	9,2	9,0	8,8	8,7	-	-	-
50 ans et plus	7,4	7,3	7,2	7,2	7,1	7,0	6,8	6,7	6,5	-	-	-

Prévision

TABLEAU 2 : BOUCLAGE DE LA POPULATION ACTIVE

(CVS, en milliers)

	Glissements annuels					Glissements semestriels							
	2002	2003	2004	2005	2006	2003		2004		2005		2006	
						1er S.	2nd S.	1er S.	2nd S.	1er S.	2nd S.	1er S.	2nd S.
(1) Population active tendancielle	150	125	108	67	29	63	61	58	49	39	28	17	13
(2) Effets de flexion du chômage	-24	-32	-4	19	27	-22	-10	-1	-3	2	16	14	13
(3) Effet retrait d'activité	48	13	-78	-52	-33	10	2	-38	-40	-29	-23	-16	-17
<i>dont : Prérétraites</i>	45	12	9	8	10	9	4	6	3	4	5	5	5
(4) Offre de travail potentielle = (1)+(2)+(3)	174	105	26	34	24	51	54	19	7	12	22	15	8
(5) Emploi total	158	-46	43	99	196	-39	-7	10	33	35	65	104	92
<i>dont : Emploi salarié EB-EP</i>	41	-59	16	63	76	-50	-9	9	7	21	41	35	41
<i>Emploi non marchand aidé</i>	-11	-102	-92	-36	31	-47	-55	-60	-32	-23	-13	24	7
(6) Chômeurs BIT	162	215	-17	-124	-179	147	68	-35	18	-14	-110	-95	-84
(7) Population active observée = (5)+(6)	319	169	26	-24	18	108	61	-25	51	21	-45	9	9
(8) Défaut de bouclage = (7)-(4)	145	64	0	-58	-6	56	8	-43	44	9	-67	-6	0

Prévision

ans a diminué de 9%. Enfin, le chômage des 50 ans et plus a baissé de 7,6%.

Le taux de chômage des jeunes n'a commencé à baisser qu'à partir du second semestre de 2005. La baisse chez les chômeurs de cette classe d'âge a été moins continue que pour les autres. Leur taux de chômage est même remonté légèrement sur le début de l'année 2006, pour reprendre sa diminution en mars.

Depuis un an, le nombre de chômeurs âgés de 25 à 49 ans a fortement diminué : 70% de la baisse du chômage concerne leur classe d'âge soit près de 150 000 chômeurs de moins. Leur taux de chômage s'est ainsi replié de 0,8 point en un an pour atteindre 8,5% fin avril 2006.

Enfin, le nombre de chômeurs âgés de 50 ans et plus, déjà en diminution marquée en 2004, a vu sa baisse s'accroître : leur taux de chômage s'est ainsi replié de 0,8 point en un an, pour s'établir à 6,4% à la fin avril 2006.

Le taux de chômage poursuivrait sa baisse jusqu'à fin 2006, pour atteindre 9,0% fin décembre

Sur la base des projections de population active de 2002, la population active tendancielle serait toujours en augmentation mais ralentirait assez sensiblement en 2005 et en 2006 : +67 000 et +29 000 respectivement, contre +108 000 en 2004. L'évolution de la population active ralentit dans un contexte de stabilisation du comportement d'activité des jeunes.

Après avoir été négatifs de 2002 à 2004, les effets de flexion⁽¹⁾ redeviendraient positifs en 2005 et accéléreraient en 2006, sous l'effet de la baisse du chômage. Ces effets de flexion auraient ainsi un impact positif sur le nombre d'actifs.

En revanche, le nombre de bénéficiaires de dispositifs de retrait d'activité serait toujours en augmentation, contribuant à diminuer la population active⁽²⁾. Néanmoins, l'impact de ces dispositifs ralentirait en 2005 et en 2006. D'une part, le nombre de bénéficiaires des dispositifs de préretraite tels que l'Arpe, l'ASFNE et le dispositif Cats⁽³⁾ diminuerait sensiblement en 2005 et en 2006 (-8 000 puis -10 000), le public éligible pour ces dispositifs étant de plus en plus restreint⁽⁴⁾. D'autre part, le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation, après avoir été en diminution en 2005 (-14 500 sur l'année), serait en augmentation en 2006 (+11 000 sur l'année), diminuant ainsi la population active en 2006.

Mais c'est surtout la possibilité de départ anticipé en retraite qui a un impact sensible sur la population active⁽⁵⁾ depuis 2004. En 2005, 75 000 bénéficiaires

(1) Lorsque la conjoncture est mal orientée, et notamment lorsque le chômage est élevé, une partie de la population renonce à entrer sur le marché du travail ou préfère en sortir. À l'opposé, lorsque la conjoncture devient favorable, un plus grand nombre d'individus choisit de chercher un emploi. Cet effet du taux de chômage sur la décision d'entrer ou de sortir du marché du travail est appelé « effet de flexion ».

(2) Si le stock de bénéficiaires des dispositifs de retrait d'activité augmente, la population active tendancielle en est diminuée d'autant.

(3) Allocation de Remplacement Pour l'Emploi (Arpe), Allocation Spéciale du Fond National pour l'Emploi (ASFNE), Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés (Cats).

(4) Plus particulièrement, le dispositif Cats a été restreint aux personnes exerçant des métiers pénibles depuis le 30 janvier 2005.

(5) Pour plus de détails sur le dispositif de départ en retraite anticipée, se reporter au dossier thématique « Quel ralentissement de la population attendre en 2004 ? » publié dans la note de conjoncture de décembre 2003.

auraient ainsi quitté la population active. En 2006, le nombre de personnes quittant à ce titre la population active diminuerait. En effet, les personnes entrées dans ce dispositif les années passées commenceraient à en sortir, ayant atteint l'âge « classique » de la retraite. Ainsi, le nombre d'actifs diminuerait de 31 000 personnes en 2006 au titre de cette mesure.

Au total, l'accroissement de l'offre de travail⁽⁶⁾ diminuerait en 2006 : +24 000 personnes en 2006 contre +34 000 sur l'année 2005 et +26 000 en 2004.

De plus, l'emploi total s'accélérait en 2005 et 2006 (+196 000 en 2006 après +99 000 en 2005, cf. fiche « Emploi »). En 2006, les composantes marchande et non marchande de l'emploi total seraient en hausse.

Ainsi, le taux de chômage au sens du BIT poursuivrait la baisse amorcée mi-2005 : après s'être établi à 9,3% à la fin du mois d'avril 2006, il diminuerait à 9,0% à la fin de l'année. ■

(6) En prévision, les évolutions de la population active sont composées des variations de la population active tendancielle, des effets de la conjoncture sur les taux d'activité (flexion) et des effets des mesures de retraits d'activité sur la population active (stages, préretraites, retraites anticipées).

Salaires

En 2006, le salaire moyen par tête (SMPT) du secteur concurrentiel non agricole augmenterait de 3,1% en moyenne annuelle après une progression de 2,9% en 2005. Les salaires seraient notamment dopés par une activité plus dynamique qu'en 2005 ainsi que par une baisse graduelle du taux de chômage tout au long de l'année, dont les effets feraient plus que compenser l'impact prévisible du ralentissement de l'inflation et d'une hausse du SMIC prise conventionnellement moins élevée que l'an passé. En termes réels⁽¹⁾, le SMPT progresserait un peu plus rapidement en 2006 (1,3%) qu'en 2005 (1,1%).

Le SMPT des administrations publiques évoluerait en moyenne annuelle de +1,6% en 2006 après +2,1% en 2005. En 2006, l'impact des mesures générales serait plus important que l'année précédente. Le ralentissement du SMPT découlerait en fait principalement d'un effet de structure lié aux créations d'emplois aidés⁽²⁾. En termes réels, le SMPT diminuerait de 0,2% en 2006 après une hausse de 0,3% en 2005.

L'accélération du SMPT au premier semestre de 2006 résulterait principalement d'une croissance économique plus robuste

La hausse du SMPT serait plus importante sur le premier semestre de 2006 que sur la même période en 2005 (cf. tableau).

D'une part, sur ce semestre, le salaire de base⁽³⁾ progresserait dans les mêmes proportions qu'au début de l'année 2005, l'impact de la baisse du taux de chômage compensant les effets passés du ralentissement des prix.

D'autre part, la progression des primes, l'accroissement du nombre d'heures supplémentaires et le basculement en temps complet de postes initialement à temps partiel seraient favorisés par une activité économique plus dynamique qu'au premier semestre de 2005.

(1) Le déflateur est ici l'indice des prix à la consommation y compris tabac.

(2) La création d'emplois aidés, parmi les moins rémunérés, diminue en effet mécaniquement le salaire moyen.

(3) Salaire à structure constante, hors primes et heures supplémentaires.

TABLEAU : ÉVOLUTION DU SALAIRE MOYEN PAR TÊTE (SMPT) DANS LE SECTEUR MARCHAND NON AGRICOLE ET DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Données CVS	Moyennes trimestrielles								Moyennes annuelles		
	2005				2006				2004	2005	2006
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.			
Salaire moyen par tête (SMPT)											
- dans le secteur marchand non agricole (SMNA) ⁽¹⁾	0,9	0,4	0,8	0,8	0,7	0,9	0,8	0,8	3,6	2,9	3,1
- dans les administrations publiques (APU) ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	1,9	2,1	1,6
Indice des prix à la consommation	0,1	0,9	0,4	0,2	0,3	1,0	0,1	0,3	2,1	1,8	1,8
SMPT réel (SMNA)	0,8	-0,4	0,5	0,6	0,4	-0,1	0,7	0,5	1,5	1,1	1,3
SMPT réel (APU)	-	-	-	-	-	-	-	-	-0,2	0,3	-0,2

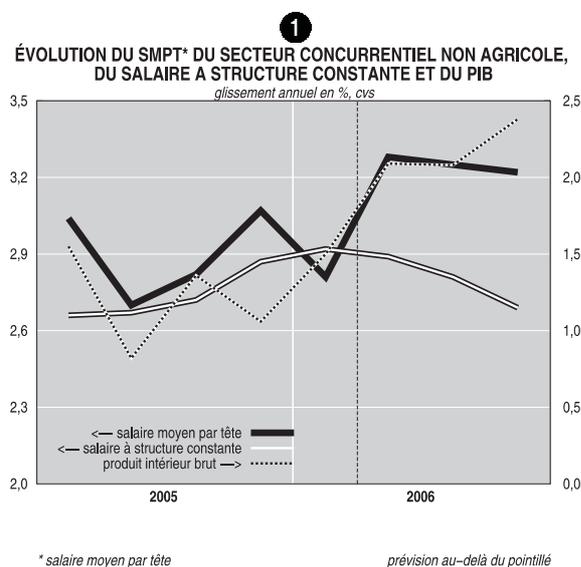
■ Prévission

(1) Le SMPT tient compte de la dynamique propre aux salaires des très petites entreprises, des variations des primes et des heures supplémentaires, et intègre également les effets de structure.

(2) Le SMPT tient compte de l'ensemble de l'évolution de la rémunération des agents, en particulier des mesures catégorielles, des promotions individuelles et des effets de structure.

Les salaires ralentiraient ensuite au second semestre

En revanche, sur le second semestre de 2006, malgré une contribution de la croissance économique légèrement supérieure, les salaires devraient un peu moins progresser que sur la fin de l'année 2005, du fait du ralentissement du salaire de base (cf. graphique 1).



Le processus de convergence des SMIC⁽⁴⁾ avait induit une forte hausse des minima salariaux de 4,4% en moyenne au 1^{er} juillet 2005. Sous l'hypothèse conventionnelle d'une augmentation équivalente à ce qui prévalait (en l'absence de coup de pouce) avant 2003, le SMIC serait revalorisé de 2,9%⁽⁵⁾ au 1^{er} juillet 2006. De plus, l'impact de la dynamique des prix serait moins important qu'au second semestre de 2005.

Au total, l'augmentation du SMPT en 2006 serait de 3,1% en moyenne annuelle après 2,9% en 2005 (1,3% en euros constants en 2006 après 1,1% en 2005).

La progression du SMPT des administrations publiques en 2006 serait grevée par des effets de structure

Compte tenu des mesures générales intervenues l'an passé, l'indice brut des traitements de la fonction publique bénéficie d'un acquis de revalorisation de 1,0% en 2006, auquel s'ajouteront les effets de l'augmentation de 0,5% au 1^{er} juillet 2006⁽⁶⁾ (0,25% sur la moyenne annuelle) et de l'attribution d'un point uniforme au 1^{er} novembre 2006. L'impact de ces mesures serait ainsi plus important en moyenne qu'en 2005. Mais, par ailleurs, la progression du nombre de bénéficiaires d'emplois aidés en 2006, dont les salaires sont parmi les plus faibles, réduirait mécaniquement par un effet de structure l'évolution du SMPT.

Au total, dans les administrations publiques, le SMPT progresserait de 1,6% en 2006 après +2,1% en 2005, soit une évolution en euros constants de -0,2% en 2006 après +0,3% en 2005.

Par ailleurs, en ajoutant à la revalorisation de 2006, la hausse du point fonction publique de 0,5% au 1^{er} février 2007 d'ores et déjà décidée par le gouvernement, l'acquis de revalorisation serait de 0,7% en 2007. ■

(4) Cf. encadré « Les effets de la loi « Fillon » sur les salaires et le coût du travail » dans la note de conjoncture de mars 2005, pp.94-95.

(5) Cette revalorisation correspond à l'évolution de mai à mai de l'indice des prix hors tabac des ménages urbains dont le chef de famille est ouvrier ou employé, à laquelle s'ajoute la moitié de l'évolution réelle du salaire horaire de base ouvrier.

(6) Suite à la signature, le 25 janvier 2006, par certains syndicats de fonctionnaires de deux protocoles d'accords relatifs à l'action sociale et à la promotion professionnelle dans les trois fonctions publiques, le gouvernement a décidé unilatéralement d'appliquer le volet salarial initialement proposé : revalorisation du point fonction publique de 0,5% au 1^{er} juillet 2006 et de 0,5% au 1^{er} février 2007 ainsi qu'attribution d'un point uniforme au 1^{er} novembre 2006.